

La végétation sur les trottoirs Entre logiques de gestion publique et perceptions des habitants

Etudes sur Blois et son agglomération

Ianis Balat-Restivo

Master 2 politique environnementale et pratiques sociales : 2016/2017

Encadrant Universitaire : Didier Busca

Encadrants professionnels : Sebastien Bonthoux / Lolita voisin



Remerciement.

Je tiens à remercier chaleureusement Didier Busca, mon encadrant universitaire pour le temps qu'il m'a accordé tout au long de ce stage. Je le remercie également pour sa capacité toujours surprenante à synthétiser et capter les enjeux gravitants autours de mon objet de stage qui m'ont permis de ne pas m'égarer.

Je voulais également remercier Sébastien Bonthoux et Lolita Voisin avec qui ce fut un plaisir de travailler tout au long de ces 6 mois. Je les remercie pour leurs encadrements et le temps qu'ils m'ont consacré tout au long du stage et du suivi du mémoire.

Merci à toutes les personnes de l'école du paysage qui m'ont accueilli et intégré chaleureusement et avec qui les échanges sont toujours enrichissants.

Un grand merci à L.D, Jérémie.G, Isadora.R, Nicolas.C, David.G, David.H, Valentine.L, Mélina.B, Dominique.B, Chloé.R pour leur temps, la relecture attentive, les conseils et idées qu'ils m'ont apportés tout au long du mémoire et du stage.

Merci à l'équipe pédagogique ainsi qu'aux étudiants du Master PEPS pour ces échanges et soutiens lors de nos regroupements durant le stage.

Table des matières

REMERCIEMENT.	1
INTRODUCTION GENERALE.	4
PRESENTATION DU STAGE.....	4
PRESENTATION DU MEMOIRE.....	4
PROBLÉMATISATION	6
ÉVOLUTION DES PROJETS POLITIQUES EN MATIERE DE BIODIVERSITE EN FRANCE	6
LE ROLE DE LA BIODIVERSITE DANS LES NOUVEAUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX URBAINS.....	8
LE PROCESSUS DE MISE SUR AGENDA DE LA LOI « LABE » : UNE NOUVELLE REGLEMENTATION POUR GERER LES ESPACES PUBLICS ..	11
DES QUESTIONS QUANT A L'APPROPRIATION DE CETTE LOI PAR LES COLLECTIVITES	14
LA PERCEPTION DE LA VEGETATION SPONTANEE PAR LES HABITANTS	16
1) <i>La variation du recouvrement et de la physionomie de la végétation comme facteur d'appréciation différente ?</i>	17
2) <i>Des ambiances paysagères susceptibles d'influer sur la perception</i>	18
3) <i>La prise en compte des critères sociodémographiques dans la perception de la végétation</i>	19
METHODOLOGIE	20
1) LA RECHERCHE BIBLIOGRAPHIQUE ET LES DIMENSIONS TECHNIQUES DE L'OBJET.....	20
2) LE TERRAIN D'ETUDE.....	21
3) LES ENTRETIENS SEMI-DIRECTIFS AVEC LES POLITIQUES ET LES GESTIONNAIRES DES COMMUNES	22
4) L'ENQUETE PAR QUESTIONNAIRE.....	23
a) <i>L'échantillonnage</i>	23
b) <i>La construction du questionnaire</i>	24
c) <i>Les espaces ouverts et fermés et leur revêtement</i>	24
d) <i>La végétation spontanée sur les trottoirs en asphalte</i>	25
e) <i>Les trottoirs fleuris</i>	26
f) <i>La végétation spontanée sur les trottoirs en stabilisés</i>	27
g) <i>La prairie urbaine</i>	27
h) <i>Le trottoir en asphalte sans végétation</i>	28
5) LA PASSATION DES QUESTIONNAIRES.....	29
6) LE QUESTIONNAIRE EN LIGNE	30
7) LES ANALYSES	30
8) UN RETOUR DES HABITANTS.....	31
I. LE PASSAGE AU « ZERO-PHYTO », COMMUNICATION, APPRENTISSAGE ET APPROPRIATION PAR LES COLLECTIVITES LOCALES	32
1) VERS UN CHANGEMENT DE REGARD SUR LA VEGETATION SPONTANEE DE LA PART DES ELUS ET TECHNICIENS : UNE REMISE EN QUESTION DE LA NOTION DE PROPETE.....	33
2) UNE COMMUNICATION NECESSAIRE AUTOUR DU PASSAGE AUX ZERO-PHYTO.....	34
a) <i>La communication envers les agents</i>	34
b) <i>La communication envers les habitants</i>	36
3) LES LOGIQUES DE DECISIONS CONCERNANT LES TECHNIQUES MANUELLES D'ENTRETIEN.....	37
4) DES ESPACES PRIORISES ET UNE REORGANISATION DES TACHES.	40
a) <i>Le centre-ville, un espace soumis à de hautes attentes d'entretien</i>	40
b) <i>Gagner du temps, transformer ses pratiques en atout paysager</i>	41
c) <i>Impliquer les habitants</i>	43
5) L'AMÉNAGEMENT DES TROTTOIRS REMIS EN QUESTION.....	44
II. LA PERCEPTION DE LA VEGETATION SUR LES TROTTOIRS PAR LES HABITANTS	48
<i>Présentation de l'échantillon</i>	48
1) LES DIFFERENTES APPRECIATIONS DE LA VEGETATION SUR LES TROTTOIRS.....	49
a) <i>Une végétation spontanée mal aimée sur les trottoirs faiblement entretenue</i>	49

b) <i>La variation du recouvrement du trottoir par la végétation comme facteurs d'explication de perceptions différentes</i>	51
c) <i>La végétation sur les trottoirs mieux acceptés dans les ambiances paysagères ouvertes</i>	52
d) <i>Les adjectifs associés à la végétation et les lieux où celle-ci est jugée opportune</i>	53
2) UN DESIR DE NATURE SUR LES TROTTOIRS SOUS CONDITION QU'ELLE SOIT ENTRETENUE	53
3) CONNAITRE SON ENVIRONNEMENT POUR MIEUX L'APPRECIER.	55
4) DES ESPACES AUX ATTENTES DIFFERENCIEES, LE CENTRE-VILLE UN LIEU OU L'ON NE TRANSIGE PAS AVEC L'ENTRETIEN	56
III. L'INFLUENCE DES CRITERES INDIVIDUELS ET SOCIODEMOGRAPHIQUES SUR LA PERCEPTION DE LA VEGETATION DES TROTTOIRS	58
1) CONNAITRE LES MODALITES DE GESTION DE L'ESPACE PUBLIC POUR MIEUX TOLERER LA VEGETATION	58
2) HABITER BLOIS OU EN AGGLOMERATION UN FACTEUR PEU INFLUENT SUR L'APPRECIATION DE LA VEGETATION	61
3) LES JEUNES ET LES PLUS DIPLOMES APPRECIENT MIEUX LA VEGETATION SUR LES TROTTOIRS	62
CONCLUSION	66
BIBLIOGRAPHIE :	71
ANNEXE :	74
A. LE QUESTIONNAIRE :.....	74
METHODOLOGIE : INFORMATION COMPLEMENTAIRE SUR LE QUESTIONNAIRE	79
a) <i>Le rôle de la connaissance de la loi ou des actions de la commune dans la perception.</i>	80
<i>Les Photos utilisées pour les questions 2 et 7 :</i>	81
<i>Guide pour les entretiens qualitatifs :</i>	85

Introduction générale

Présentation du stage

Ce stage se déroule à l'école nationale supérieure de la nature et du paysage de Blois et s'inscrit dans le cadre d'un programme de recherche qui a commencé en 2015. L'objectif du programme de recherche était de comprendre si les espaces construits urbains comme les trottoirs pouvaient accueillir de la biodiversité. Une étude de terrain est alors mise en place afin de déterminer quelles espèces sont présentes sur ces espaces ainsi que les conditions déterminantes leurs développements. À la suite de cette étude, un volet sciences sociales est ajouté au programme de recherche, ce qui donnera lieu à mon stage. Il est encadré par Lolita Voisin, enseignante chercheuse en politique d'aménagement du territoire et Sébastien Bonthoux enseignant chercheur en Écologie. Le territoire d'étude est Blois ainsi que les communes de son agglomération. Ce stage n'est pas une commande de la part de la communauté d'agglomération de Blois, il est aidé financièrement par celle-ci à titre de partenariat.

L'objectif du stage est de comprendre les facteurs influant dans la perception de la végétation sur les trottoirs par les habitants. Par ailleurs, depuis le 1^{er} janvier 2017, les collectivités ne peuvent plus entretenir l'espace public avec des pesticides¹ ce qui entraîne des difficultés de leur part à éliminer la végétation présente sur les trottoirs. L'autre volet du stage consiste alors à comprendre comment Blois et les communes de son agglomération réagissent à cette réglementation. Pour atteindre des objectifs, une enquête quantitative auprès des habitants fut menée (avec quelques entretiens qualitatifs également) et pour ce qui concerne les collectivités c'est par une enquête qualitative que nous avons recueilli nos informations. Une fois ces données recueillies, l'objectif final pour les commanditaires est de pouvoir accompagner les pratiques de gestions de l'espace public des collectivités. Il s'agit aussi pour les enseignants chercheurs de penser les conditions possibles de réintroduction de végétation en ville en se basant sur les résultats de nos enquêtes.

Présentation du mémoire

La première partie du mémoire sera à la fois une contextualisation et une problématisation. Il s'agira de comprendre comment les politiques environnementales concernant la végétation en ville en France ont évolué dans le temps. Nous ferons également une rapide analyse des études écologiques sur les services que peut rendre la végétation en ville. Pour comprendre les enjeux

¹ Plusieurs dénomination sont possibles, pesticides, produits-phytosanitaires, produits de synthèse...

autour de la flore en ville il est nécessaire de parler de ces études qui viennent interroger la manière de penser les espaces urbains comme les trottoirs. Nous nous focaliserons par la suite sur le processus de mise en agenda de la loi du 1^{er} janvier 2017 ou loi « Labé » qui entraîne de nombreuses questions liées à la gestion de la flore spontanée sur les trottoirs. Il s'agira de donner à voir les questions que suscite cette réglementation auprès des collectivités qu'elle soit d'ordre technique et financier ou encore lié aux connaissances et savoir-faire professionnels. À la suite de ce questionnement, nous analyserons alors dans un premier temps comment s'effectuent les choix de gestions de la végétation sur les trottoirs ainsi que les facteurs (financier, techniques, culture professionnelle, etc.) qui motivent ces actions. Les collectivités étant soumises à des attentes de la part des habitants nous avons cherché à comprendre comment ces derniers perçoivent la végétation sur les trottoirs. La perception pouvant changer en fonction de l'aspect de la plante, de l'ambiance et lieu où elle prend place ainsi qu'en fonction de critère sociodémographique nous expliquerons dans une deuxième partie les facteurs orientent cette perception.

L'objectif du mémoire est de faire le lien entre des questions écologiques concernant la « nature » en ville et des questions de sociologie, sur les facteurs rendant opportun ou non, la présence de végétation sur les trottoirs, pour les pouvoirs publics et les habitants. Nous effectuerons une analyse détaillée des résultats de terrain tout au long du mémoire pour finir sur des propos plus généraux concernant la place de la biodiversité en ville en conclusion.

Problématisation

Évolution des projets politiques en matière de biodiversité en France

Depuis les années 1960, les problématiques urbaines autour des questions de végétalisation en France sont en pleine évolution. L'exode rural a entraîné une expansion rapide des villes, grignotant les terres environnantes pour y construire pavillons et grands ensembles. Ces nouvelles constructions promettaient tout le confort moderne de l'époque et répondaient aux crises du logement touchant la France. Le modèle de construction se basait sur l'emploi massif du béton hérité des pensées hygiénistes de la fin du 19^e où le pavage des rues, la construction de trottoir, et d'égout visait une amélioration de la salubrité des espaces d'habitat. Ce modèle d'urbanisme s'est amplifié avec le temps et l'arrivée de nouvelles techniques de construction et de matériau, comme le préfabriqué. L'objectif était de faire circuler la population dans un environnement plus sain, et après la Seconde Guerre mondiale de favoriser les déplacements en automobiles, en pleine expansion (le parc automobile français est passé de 2 310 000 de véhicules en 1950 à 20 990 000 en 1980 (Insee). C'est dans les années 60 que de petits espaces verts au pied des immeubles collectifs ont fait leur apparition. Des jardins ouvriers sont également créés afin d'inciter les personnes à sortir de leurs logements jugés insalubres² et pour favoriser les activités familiales de plein air (Mehdi, Weber, Di Petro, Selmi, 2012). Nous sommes dans une période dite « d'urbanisme fonctionnaliste », les espaces verts sont directement implantés aux pieds des immeubles et sont promus pour leur aspect esthétique. À cette époque on ne parle pas du tout de services éco systémiques ou de rôle pour la biodiversité. Les espaces verts font l'objet d'un entretien important que cela soit par le remplacement régulier des plantes de massifs ou la tonte et la taille fréquente des arbres. Les espaces publics et privés sont dans la plupart des cas entretenus avec des pesticides, dont les désherbants chimiques comme le glyphosate, qui fait son apparition sur le marché en 1974. Ces produits représentent alors une véritable avancée technologique permettant de pallier aux maladies dans les espaces verts et à la prolifération de « mauvaises herbes » et autres mousses. Le projet politique de ces années s'inscrit dans la continuité du siècle passé, c'est-à-dire, obtenir une ville « propre », la

² Jules-Auguste Lemire sera à l'origine de la création de ces jardins les justifiant comme nécessaire pour : « améliorer la santé des ouvriers, les faire sortir de leurs taudis et les éloignés des lieux comme les cafés ou les cabarets au profit d'activité prune « saine ».

minéralisation des villes servant à les assainir et à faciliter leur nettoyage. Les services de propreté urbaine voient le jour dans les années 50-60 et de nouvelles lois imposent aux collectivités de prendre en charge les déchets pouvant poser des problèmes de salubrité (Botta, Henri, Chantal Berdier, and Jean-Michel Deleuil, 2002). Le désherbage des voiries et des espaces verts sont confiés aux services propreté des villes qui sous-traiteront souvent cette tâche à des entreprises (par délégation de service) pour se concentrer sur les tâches de nettoyage (poubelle, balayage, feuilles, etc.). À cette période, le fait que l'extension des villes entraîne une perte massive de biodiversité et l'artificialisation des sols n'est pas perçu comme un enjeu. C'est une condition nécessaire au développement des villes et la maîtrise de la nature est signe de modernité.

Les sommets de la Terre à partir de 1972 vont progressivement amener les problématiques d'érosion de la biodiversité à l'échelle planétaire, ce sera essentiellement celui de 1992 à Rio qui entraînera une prise de conscience internationale de ces enjeux. Ils favorisent l'émergence d'un nouveau vocable et de nouveaux enjeux autour des services écologiques ou écosystémiques, c'est-à-dire sur le maintien de la biodiversité et ses services rendus à la fois à la nature et aux humains. Du fait de la concentration de la population dans les villes et de la dégradation des habitats naturels que celle-ci entraîne, ces questions se posent fortement dans les zones urbaines. À la fin du 20^e siècle, des universitaires et des mouvements environnementalistes vont pousser à une meilleure prise en compte de la nature en ville et prônent une requalification de son rôle. Ils tentent d'effectuer un passage d'une nature urbaine esthétique et domestiquée à une esthétique du partenariat. C'est-à-dire, une nature qui serait plus qu'ornementale, qui existerait pour des services écologiques qu'elle peut rendre, mais aussi pour la biodiversité qu'elle représente seulement du fait de sa présence (Levy, Hakjed, Hamman, 2015).

En France, c'est à partir de 2007 qu'au travers de cadres réglementaires, que la vision de la nature et la prise en compte de la biodiversité s'intensifient. Aidé par la montée des connaissances autour du changement climatique, de la pollution atmosphérique urbaine et des dangers de l'érosion de la biodiversité, le Grenelle de l'environnement comme espace collectif de débat autour de l'environnement s'organise. Il participe à animer les discussions sur le passage d'une nature fortement esthétisée (où une haute intensité de gestion est réalisée) à une vision de la nature basée sur des règles de préservation de la biodiversité. L'artificialisation des sols est contrôlée, la modernité n'est plus la maîtrise de l'environnement afin d'assurer un cadre de vie plus sain, mais devient au contraire, un danger donc un enjeu d'intervention publique.

Toutes ces évolutions se sont opérées sur le temps long et le Grenelle a permis de légiférer dans les documents d'urbanisme, l'obligation de prendre en compte la préservation de la biodiversité à travers la notion de Trame verte et bleue. C'est l'évolution des connaissances et les cris d'alarme lancés par des associations et les scientifiques qui ont participé aux changements de projet et de vision de la prise en compte de la biodiversité. Les échelles prises en compte par ce Grenelle sont très variables. Une partie touche cependant à la nature en ville, ce qui est nouveau (Levy, Hajked, Hamman, 2015) et prône l'objectif de « restaurer la nature en ville et ses fonctions multiples »³. Par exemple, des villes comme Rennes tentent d'atténuer les frontières entre espace rural et urbain qui peuvent être fatales à la biodiversité en créant une trame verte et bleu urbaine dépassant ainsi les obligations réglementaires. Ces actions envers l'environnement de la part des communes sont souvent valorisées à l'échelle nationale ou régionale avec des financements à l'appui. Le Grenelle de l'environnement a participé à la reconnaissance de nombreux métiers ou formations autour du développement durable qui a trouvé un fort écho dans les collectivités locales cherchant à se démarquer et à obtenir des labels⁴. (Hamman, 2011). Les politiques environnementales locales sont souvent dues aux mutations des services déjà existants des métiers de l'urbanisme qui s'adaptent alors aux préoccupations actuelles. (Hamman, 2011). Quelles sont ces nouvelles préoccupations ? À quels enjeux répondent-elles ? En quoi la biodiversité représente-t-elle une solution ?

Le rôle de la biodiversité dans les nouveaux enjeux environnementaux urbains

En France les grandes métropoles sont de plus en plus touchées par des pics de pollution aux particules fines et par des concentrations de chaleur appelées îlots de chaleur urbains. La minéralisation des espaces autrefois prônée est maintenant un danger et est décriée. On ne peut pas totalement comprendre les enjeux autour de la flore en ville sans analyser les multiples études scientifiques établissant un lien entre les fonctions écologiques de la flore et l'espace urbain. La végétation en ville est pensée comme une des réponses à ces problèmes du fait de sa capacité à fixer les particules fines, à absorber le carbone ou à rafraîchir l'air ambiant avec son ombrage ou son évapotranspiration. On appelle cela les services éco systémiques. (Gomez,

³ Article 7 du Grenelle 1 de l'environnement

⁴ Comme celui de capitale européenne de la biodiversité, terre Seine, valorisant les communes sans pesticides.

Gaja, Reih, 1998). Ces plantes jouent également un rôle important dans la préservation des insectes pollinisateurs qui viennent trouver en ville des lieux moins soumis aux produits phytosanitaires.

En plus de ces services écologiques, la végétation urbaine apporte également des services culturels, sociaux et joue un rôle sur notre santé. Elle permettrait, notamment, la réduction du stress ou encore de l'anxiété (Grahn, Stigsdotter, Ulrika, 2003). La demande sociale d'espace vert est en ce sens croissant : les choix du logement se font pour une grande partie des Français en fonction de la proximité avec un espace vert (Unep-Ifop, 2016).

Ces études modifient petit à petit la conception de nos espaces urbains, les nouvelles constructions comme la Tour Matabiau à Toulouse intégrera pleinement ces principes en accueillant des dizaines d'arbres et d'espèces sur ces toits. À des échelles plus grandes, les projets architecturaux comme Paris 2050, ou encore ceux de Luc Schuiten⁵ se nourrissent de ces études scientifiques participant ainsi, progressivement, à la redéfinition de nos espaces urbains. Par son rôle écologique et social, la végétation en ville est chargée d'enjeux, mais souvent fragmentée. Elle passe par les jardins publics ou de particuliers, les friches industrielles ou encore les cheminements verts urbains. Ces espaces sont souvent étudiés et promues pour leurs services éco systémiques, mais il existe d'autres lieux qui eux sont moins étudiés, ce sont les espaces construits.

Le rôle écologique potentiel des espaces construits ou espaces « gris » (route, trottoirs, mur, toits...) sont eux très peu étudiés alors qu'ils représentent la majorité de la surface en ville. Ce ne sont pas des espaces conçus pour accueillir de la biodiversité et leurs surfaces sont souvent imperméables et piétinées par des véhicules ou des passants. Parmi ces éléments « gris » urbains, nous retrouvons le trottoir, un aménagement conçu uniquement dans le but de permettre au piéton de se déplacer. Nous l'empruntons quotidiennement et il représente une surface importante des villes dans la mesure où il entoure quasiment chaque rue en ville et centre bourg et cela, quelle que soit la taille de la commune. Pour une ville comme Paris par exemple, ils représentent une fois mis bout à bout 2900 km. Du fait de leurs surfaces importantes, et de la fin de l'utilisation des pesticides pour les entretenir, ils peuvent être source d'accueil de biodiversité et devenir un objet d'attention pour des politiques de valorisation de la nature en ville. Ce sont ces deux facteurs qui ont amené des chercheurs à s'intéresser à l'objet trottoir

⁵ Architecte Belge notamment connu pour ces projets de cités végétales

comme source potentielle de biodiversité. Leur étude (Bonthoux, Voisin, Bouché-Pillon, Chollet, 2015) a été réalisée sur 48 km de trottoir dans la ville de Blois ; celle-ci fait partie des villes ayant arrêté l'utilisation de produits phytosanitaires pour gérer son espace public depuis 5 ans. Ils ont recensé sur ces trottoirs 307 espèces de plantes différentes. Le recouvrement de végétation des trottoirs est très variable et s'étend sur 0 à 100 % de la surface du trottoir. Si ces espaces ne sont pas initialement pensés pour accueillir de la biodiversité certains revêtements lui permettent de se développer plus que d'autres. Ainsi, un trottoir en stabilisé⁶ peut accueillir jusqu'à 30 fois plus de végétation et deux fois plus d'espèces que son homologue en asphalté.⁷ En revanche, l'intensité de désherbage manuel du trottoir a très peu d'effet sur la diminution du recouvrement de la végétation, cela est dû au fait que les plantes ne sont souvent pas totalement détruites et repoussent très vite. Dans la mesure où la transition vers la gestion manuelle des voiries entraîne des coûts humains et financiers importants (doublement du budget lié à l'entretien des trottoirs à Blois depuis le passage au zéro pesticide), cela pose la question de la pertinence de vouloir supprimer la végétation au même niveau que lors de l'utilisation du glyphosate. Du fait de ces résultats, il est proposé dans cette étude de changer de regard sur la végétation de ces trottoirs ainsi que sur leur aménagement ou la manière de les gérer. Celui-ci peut jouer un rôle important dans l'accueil et la préservation de la biodiversité et rendre des services écologiques, mais aussi sociaux comme ceux que nous avons énoncés. Il semble alors nécessaire de penser des types de trottoirs qui peuvent favoriser la végétation d'une manière à ce qu'elle soit acceptée par les habitants et en préservant la fonction du trottoir.

Depuis le premier janvier 2017, une réglementation interdit l'utilisation des phytosanitaires pour toutes les collectivités locales. Les situations observées à Blois⁸ ainsi que les problématiques de gestions vont alors se poser dans toutes les communes françaises. Les milieux urbains ont fait face à des politiques successives d'assainissement et de contrôle de son environnement grâce à de nouvelles technologies comme les pesticides. Elle rejoint alors les politiques concernant la biodiversité dont nous avons parlé précédemment en remettant en cause de manière profonde la manière de gérer l'espace public. Nous allons alors expliquer comment

⁶ Sable compacté

⁷ Trottoir en goudron noir. Il est celui fréquemment rencontré en centre-ville/bourg.

⁸ Blois n'est pas la seule à avoir anticipé cette réglementation. 5000 Communes déclarent l'avoir fait selon le ministère de l'Environnement.

une politique de ce type a pu émerger en France étant donné qu'elle semble remettre en question la maîtrise de la nature en ville ainsi que la propreté urbaine.

Le processus de mise sur agenda de la loi « Labbé » : Une nouvelle réglementation pour gérer les espaces publics

Proposée par le sénateur écologiste Joël Labbé en 2014, la loi du 1^{er} janvier ou « loi Labbé » interdit l'utilisation de produits phytosanitaires pour entretenir l'espace public⁹. Elle fut adoptée par l'Assemblée nationale et rentre dans le cadre des projets de loi « *visant à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires sur le territoire national* ». Ces derniers s'inscrivent dans un programme d'action et d'études menées depuis 2012 sur les problèmes environnementaux causés par ces produits.¹⁰ Cette loi concerne les trois grands types de pesticides : les désherbants, les insecticides, les fongicides (lutte contre les champignons) et vise à réduire leur concentration dans les milieux naturels.

Étant donné que l'attention publique est rare dans un système où l'État doit légiférer sur bon nombre de dossiers, comment l'usage des pesticides en zone non agricole a-t-il pu devenir un problème public ? Ces produits qui permettaient de rendre la ville propre, en luttant contre de la végétation jugée nuisible, sont aujourd'hui reconnus comme étant responsables d'atteinte grave à l'environnement et à la santé humaine. Le glyphosate (molécule utilisée dans la fabrication de la plupart des herbicides vendus sur le marché) a été classé en 2015 cancérigène probable par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et ces molécules sont celles les plus retrouvées dans l'environnement (Guyton, Kathryn, 2015). Du fait de la minéralisation des villes, ces produits ruissellent rapidement vers les cours d'eau entraînant la pollution de ces derniers. En plus de ces conséquences sur l'environnement et la santé, ces produits font l'objet de méfiance de la part des Français. Une étude (génération future, 2015) montre également une montée des préoccupations autour de ces produits par les Français. Ils ont ainsi recueilli plus de 400 témoignages d'individus étant touchés ou inquiets face à la présence de pesticide dans leurs corps, leur environnement ou encore sur leurs enfants. En 2014 une autre étude (génération

⁹ Les voies ferrées ne sont pas soumises à cette loi, mais les pourtours de gares oui. Les cimetières sont eux toujours autorisés à utiliser des désherbants chimiques

¹⁰ Le programme d'action le plus connue dans ce milieu étant le plan écophyto qui visait initialement le milieu agricole puis s'est étendu aux espaces non agricoles.

future, 2014) réalisée sur des cheveux d'enfants montrait la présence de plus de 50 pesticides différents, dont beaucoup de produits supposés être des perturbateurs endocriniens.

La publicisation de ce genre d'étude permet aux publics et aux politiques de pouvoir faire émerger un problème et de cibler ces enjeux. Car nommer un problème c'est le catégoriser, c'est comprendre qu'elles en sont les sources, qui sont les personnes (ou milieu naturel) touchées, et commencer à imaginer de potentielles solutions. Faire ce travail revient à créer un problème public qui pourra être porté sur la scène médiatique ou politique s'il correspond aux enjeux actuels. Ils se constituent alors en arène publique (Cefaï, 1996). Dans notre cas, la source du problème est les pesticides, la France est l'un des pays en utilisant le plus dans le monde ce qui entraîne aujourd'hui une remise en question de ces produits. Pour les espaces publics, les solutions alternatives aux produits de synthèse existent et peuvent relativement être mises en place facilement. Ce sont là des conditions nécessaires à la mise sur agenda d'un problème public et à l'instauration d'une loi. Si les solutions aux problèmes sont fiables, acceptables et répondent à des enjeux clairs, alors le problème public peut émerger et commencer à faire son chemin vers les instances en charge de le transformer en loi (Cefaï, 1996). Dans notre cas, nombre de témoignages autour de cette loi (Cf., la discussion générale à l'assemblée nationale) montre comment la santé de « nos enfants » est en jeu, tout comme celle des travailleurs et de l'environnement. Les solutions apportées sont présentes, brûleur, désherbeur mécanique, changement de revêtement de sol... Devant ces enjeux de santé publique et d'environnement et face aux solutions proposées, il devient compliqué pour un groupe de se former et de s'y opposer fermement.

Ce sont bien les nouvelles informations et études montrant les dangers de ces produits ainsi que la possibilité de solutions alternatives non émettrices de pollution et le soutien de « l'opinion publique » qui permettent la mise en agenda d'une réglementation comme celle-ci. Attardons-nous maintenant sur la forme de cette loi. Si l'on peut dire qu'elle rejoint une certaine attente d'un public inquiet par les questions de pesticides elle n'est toutefois pas née de controverses ou de mouvement sociaux type manifestations, comme ce fut le cas pour la loi sur Droit au logement¹¹ par exemple (Hassenteufel, 2010).

¹¹ L'association « Les enfants de Don quichotte » avait alors organisé de grandes manifestations lors de l'hiver 2006-2007 afin de visibiliser le problème de précarité de logement en France.

Les discussions autour de cette loi sont essentiellement issues du gouvernement. Cependant les associations environnementales dénoncent tout de même depuis des années l'atteinte sur l'environnement de ces produits ainsi que leur danger sur la santé des professionnels qui les utilisent¹². Les groupes de pressions et de discussions de ces associations sont diffus, ce qui ne donne pas l'impression d'une mobilisation massive. Ils ont cependant largement participé à la mise sur agenda des questions liées aux produits phytosanitaires. La tendance européenne à légiférer sur les questions des produits phytosanitaires ainsi que les pressions des associations ont alors participé à l'émergence de cette loi.

Ce type de réglementation correspond à un modèle à la fois porté par des revendications d'acteurs associatifs ainsi que par la volonté de l'état à l'imposé à ses collectivités locales (Garraud, 1990). C'est-à-dire que cette loi est adoptée à une échelle européenne ou nationale par les autorités les plus hautes et s'impose alors aux collectivités locales qui sont dans l'obligation de la mettre en place. Depuis 1982 elles ont la charge de la création et de l'entretien des parcs et jardins publics, mais aussi des voiries qui comprennent les trottoirs. Ce sont les politiques successives de décentralisation qui ont donné aux communes la charge de l'entretien de ces espaces et qui se retrouvent aujourd'hui privées de produits de synthèse.

Les pesticides, qui étaient vus comme une solution « miracle » sont maintenant jugés nocifs et l'arrêt de leur utilisation entraîne une série de modifications autour des voiries, trottoirs, cours d'école, parcs... où ils étaient appliqués. Si l'application de la loi est devenue une obligation, 5000 municipalités avaient déjà choisi de bannir les pesticides de leurs espaces publics avant l'entrée en vigueur de la loi, ce qui représente un peu moins de 15% des communes françaises. (Cf. Ma commune sans pesticide, guide du gouvernement pour les collectivités). Depuis l'adoption de cette loi, la végétation n'est plus aussi facilement maîtrisable et peut se développer dans tous les interstices où une fine couche de sol se crée. Ainsi, on peut la croiser principalement à la jonction entre le trottoir et les murs d'habitation ou de commerce, chaque fissure devenant un lieu d'accueil. Autrefois éradiquée grâce au glyphosate, elle semble donner maintenant beaucoup de mal aux agents d'entretien, car elle n'est plus totalement éliminée et repousse plus vite.¹³ Les techniques alternatives comme le brûleur à gaz ne permettent pas

¹² L'association Phyto-victime dénonce par exemple l'impact des pesticides sur les travailleurs agricoles.

¹³ La racine n'est pas éliminée, seule la partie visible de la plante est maintenant enlevée ce qui a pour conséquence une repousse plus rapide que le glyphosate qui s'attaquait à la plante en entière.

d'avoir des résultats aussi efficaces (Laïle, 2014) qu'auparavant et augmentent les coûts liés à l'entretien.

Cette réglementation vient modifier l'entretien des espaces publics rendant plus compliquée l'élimination de la végétation sur les trottoirs et les espaces construits. D'un point de vue écologique, nous avons vu que cette flore est chargée d'enjeux et peut jouer un rôle dans les problématiques environnementales et sociales urbaines. Toutefois, ce sont aux destinataires de cette loi que nous allons nous intéresser. Ce sont eux qui doivent la mettre en œuvre et qui maintenant gèrent manuellement les espaces publics et ils ne portent probablement pas le même regard sur cette végétation que des spécialistes de l'environnement.

Des questions quant à l'appropriation de cette loi par les collectivités

Si les discussions autour de la loi font rapidement mention des techniques alternatives elles ne semblent pas donner d'information sur les coûts pour mettre en place ces techniques ni sur leur efficacité. Pour cette étude, nous nous sommes intéressés aux façons dont cette réglementation est prise en compte par les pouvoirs publics locaux. Nous allons ainsi analyser les logiques qui motivent les choix de gestions concernant la végétation sur les trottoirs (qu'elle soit laissée ou enlevée). Si Blois avait anticipé cette réglementation, ce n'est peut-être pas le cas pour toutes les autres communes de l'agglomération et cela ne signifie pas non plus qu'elles n'ont pas fait face à des difficultés. Toutes les communes, en fonction de leur taille ou des moyens financiers dont elles disposent n'ont possiblement pas intégré cette loi de la même manière. Il est possible que les communes de petite taille qui disposent de peu de moyen humain et financier n'aient pas effectué les mêmes choix qu'une commune plus grande. Passer du désherbant 1 à 2 fois par an n'est pas la même chose que de devoir faire tout avec une binette, un brûleur ou une brosse en métal. À surface égale, le temps d'entretien est bien plus important sans pesticide. D'après des expérimentations menées par Compamed (regroupement d'organismes agréés (onema, MSA, plante et cité... pour évaluer les différentes techniques de désherbage) il faut entre 2 et 5 fois plus de passage si l'on utilise une binette ou un brûleur en fonction des surfaces qu'avec l'utilisation de désherbants de synthèse. Les budgets des collectivités n'étant pas extensibles, comment ont-elles pris en compte cette tâche ? Ont-elles réalisé des essais avec plusieurs techniques alternatives en mesurant les coûts ? Les communes n'ayant qu'un ou deux employés font peut-être face à des difficultés que ne connaissent pas des communes comme Blois du fait de leurs moyens humains et financiers plus importants. Nous chercherons à comprendre comment se sont faits les choix de gestion par les services en charge d'entretenir les trottoirs et

autres espaces. Les logiques de coûts ne sont peut-être pas les seules à prévaloir. Quelle que soit la taille des communes, le fait que l'entretien nécessite plus de temps a potentiellement amené à un changement des emplois du temps des services d'entretien de la ville. Cela pourrait entraîner une sélection des espaces à entretenir en priorité et éventuellement le report d'autres tâches qui seraient jugées secondaires. Changer de techniques de gestion de l'espace nécessite de se former, d'apprendre de nouvelles méthodes. Les communes ont-elles fait appel à des organismes de formation ou demandé des conseils aux communes voisines ou à d'autres entités ?

On sait également que malgré les efforts déployés par ces services la qualité d'entretien reste inférieure à celui de la période où les produits phytosanitaires étaient autorisés¹⁴. Ces plantes souvent indésirables sur les voiries sont-elles l'objet d'une revalorisation ou d'une médiation particulière auprès des habitants ? Car une des questions que soulève cette loi est bien l'incertitude au niveau de la réception des usagers de ces espaces. Les services de la ville sont soumis aux attentes des citoyens qui peuvent ne pas être aux informés de cette loi ni des problèmes techniques qu'elle engendre. Le choix de recourir à certaines techniques ou à donner la priorité à certaines zones pourrait être dû à une anticipation des mécontentements des citoyens. Le trottoir qui est un espace si banal en apparence est maintenant potentiellement l'objet d'attention particulière de la part des collectivités. Il s'agit de comprendre les manières dont elles ont pris en compte cette réglementation qui leur est imposée.

Ces questionnements ouvrent plus largement sur la place de la nature en ville. Cette loi pourrait aussi amener à une réflexion plus générale sur un changement d'aménagements urbains. Car si ces espaces bétonnés étaient parfaits pour être entretenus avec des pesticides, leur aménagement actuel ne correspond peut-être plus aux techniques maintenant autorisées. Ils peuvent également être en opposition avec les problèmes urbains actuels de type écologique dont nous avons parlé précédemment. Probablement que les services techniques et les élus locaux dans certaines communes ne voient pas cette flore comme une source de biodiversité, mais comme un élément qu'il faut continuer à éliminer. Certaines communes cependant ont possiblement développé un programme de valorisation de ces plantes pour faire de cette loi un projet politique local de biodiversité. C'est à ces questions que nous tenterons de répondre dans un premier temps de

14 Comme cela a pu être constaté dans l'étude de S.Bonthoux, L.Voisin, S. Chollet...

notre étude grâce aux rencontres effectuées avec les élus locaux et les responsables des services techniques qui sont en charge d'appliquer cette loi.

Ce volet politique et technique n'est pas le cœur du mémoire, il nous a permis de donner des pistes sur les logiques d'action des agents directement concernés par cette loi ainsi que la place accordée aux questions de nature en ville par les élus. La plus grande partie du stage s'est basée sur une étude quantitative autour de l'appréciation de cette végétation spontanée par les habitants. Celle-ci à plusieurs but, d'une part apporter des réponses aux élus quant à l'incertitude de l'acceptation de cette végétation dans les espaces publics ; et d'autre part de permettre aux concepteurs de l'espace urbain de pouvoir réfléchir à des trottoirs intégrant de la biodiversité en se basant sur ce qui est apprécié ou non par les habitants. Le tout en intégrant le fait que les pratiques de gestion se font désormais manuellement et impliquent un changement dans la répartition de cette flore sauvage.

La perception de la végétation spontanée par les habitants

Nous l'avons vu, cette politique réintroduit indirectement de la végétation dans nos espaces urbains et si cela pose des questions techniques, elle pose également des questions d'ordre social. La population peut s'étonner de voir sur les trottoirs des herbes sauvages qu'auparavant elles ne rencontraient que très peu. Elle peut ne pas comprendre pourquoi l'entretien de ces espaces devient si compliqué aujourd'hui et ne pas faire le lien avec les enjeux de biodiversité, de santé et de pollution par les pesticides. Cela peut être source d'incompréhension par les usagers ou de conflit. Les services techniques de la ville de Blois ont par exemple reçu en 2012, 72 demandes de particulier d'intervention concernant le désherbage des espaces publics¹⁵. La végétation spontanée du fait de son caractère involontaire n'est pas forcément perçue comme une nature souhaitée ou désirable. Elle rappelle l'espace rural, et la ville s'est souvent construite en opposition avec la campagne grâce à la domestication de ces plantes et des espaces (MENOZZI, 2007). Pourtant, que cela soit par cette loi ou par des projets d'urbanisme, la place en termes de surface et de rôle qu'on accorde à cette végétation est en train de changer. Pour les concepteurs urbains, les paysagistes, les élus ou les services techniques, c'est aussi une manière de comprendre comment il est possible de renouer avec des expériences de nature en ville. Connaitre cette appréciation des habitants peut aussi les aider à imaginer de nouveaux

¹⁵ Chiffre issu du recensement des plaintes par les services d'intervention rapide de la ville de Blois. Le nombre de plaintes tend à diminuer légèrement d'année en année.

espaces répondant aux enjeux écologiques actuels tout en offrant un meilleur cadre de vie esthétique et pratique aux usagers.

Étudier la perception de cette végétation entre alors dans une logique d'anticipation des choix de végétalisation possibles et peut aider les communes à prendre des décisions quant aux modalités de gestion publique des espaces et à la création de futurs aménagements. De plus, les habitants sont directement concernés par les trottoirs et par leur aménagement du fait de leur utilisation quasi quotidienne, il est alors essentiel de s'intéresser à leur perception si l'on veut modifier ces espaces. Nous devons alors comprendre comment est perçue cette végétation, quels sont les critères qui font que les usagers la tolèrent ou non et sous quelles formes ? Cette végétation pose de nouvelles questions et les collectivités tentent de jongler entre acceptation et entretien. Ces herbes sauvages sont encore considérées par certaines personnes comme nuisant à la propreté de la ville. Ce qui est sale et alors un objet indésirable (DOUGLAS, 1966) qu'il faut arriver à éliminer. Mais ces postulats ne concernent possiblement pas tous les types de végétation.

- 1) La variation du recouvrement et de la physionomie de la végétation comme facteur d'appréciation différente ?

La végétation spontanée recouvre une diversité d'espèces avec d'importantes différences de taille, de couleur et de densité. Allant de la petite sagine qui est adaptée au piétinement et ne fait qu'un centimètre de haut, aux grandes roses trémières, et toutes ces espèces ne sont pas appréciées de la même manière. Leur répartition joue également un rôle important. Un ensemble de petites touffes de végétation sera le plus souvent moins apprécié qu'une végétation bien répartie. Par exemple, de la végétation qui prendrait place par petite touffe le long d'un trottoir pourrait être moins bien perçue qu'une bande enherbée sur le même espace. Le recouvrement n'est pas le même, la bande enherbée est moins disparate et donne un ensemble plus homogène (Mathey, 2016). Sur les trottoirs, en fonction du type d'espace dans lequel elle prend place, la végétation est souvent hétérogène. Cette situation pourrait procurer un sentiment d'abandon, car on peut ne pas comprendre que cela soit volontaire, ce qui peut être gênant dans un espace urbain où tout est pensé et contrôlé. Les initiatives municipales comme le fleurissement des trottoirs avec des espèces semi-spontanées (c'est à dire des graines de fleurs et plantes que l'on sème une fois par an et se reproduise seule par la suite) est plus structurée et on comprend qu'il y a eu une intention. Cette répartition des espèces est liée au type de trottoir que l'on rencontre ce qui nous a conduits pour notre étude à prendre en compte ces divers types

de végétation en fonction du revêtement de trottoir. Les deux types de trottoirs les plus fréquemment rencontrés sont ceux en asphalte noir et ceux en stabilisé et nous devons veiller à les faire varier. Les critères pouvant jouer sur le jugement de cette végétation sont nombreux, la taille, la présence de fleur, leur répartition sur le trottoir.... La plupart des textes à ce sujet parlent surtout de végétation dans des espaces verts ou des friches et très peu sur le trottoir ou la voirie. Nous avons donc tenté d'adapter ces hypothèses à l'échelle des trottoirs et pour cela nous nous sommes intéressés aux ambiances paysagères de ceux-ci.

2) Des ambiances paysagères susceptibles d'influer sur la perception

La ville comporte plusieurs types de quartiers aux ambiances paysagères différentes : un centre-ville souvent patrimonial, des zones commerciales, zone pavillonnaire ou encore d'habitat collectif. Ces espaces n'offrent pas la même ambiance lorsque l'on marche sur un trottoir en centre-ville nous sommes en contact avec des battis anciens, parfois de la vieille pierre et des espaces refermés. Par contre, en zone commerciale nous sommes dans de grands espaces, le champ de vision est large et nous nous y déplaçons souvent en voiture. De ce fait, la végétation sera alors peut-être appréciée de manières différentes en fonction des espaces et des usages sociaux auxquels ils sont dédiés. Des études (Burgess, Harrison, Limb, 1988) ont montré que la végétation sauvage est plus appréciée dans des parcs urbains de grandes tailles que dans des squares plus petits. Ces plantes sont possiblement non voulues dans des centres-ville, car jugée comme sale ou donnant un caractère abandonné, mais cela n'est peut-être pas le cas dans des zones plus excentrées ou plus vastes. Les trottoirs dans les zones pavillonnaires sont peu appréciés par certaines personnes, jugés trop « gris » (F.Weber 2014). Cet aménagement semble remis en question pour son manque de verdure ou à cause de sa morosité. Il est alors envisageable que les habitants préfèrent voir de la végétation dans ces espaces pavillonnaire pour agrémenter le trottoir. Ces lectures nous amènent à penser en termes d'ambiance paysagère où le champ visuel peut-être soit dégagé comme à proximité des parcs, en bas d'immeuble ou en zone commerciale ; soit restreint, comme en centre-ville ou dans des zones pavillonnaires. Lors de notre enquête, nous avons veillé à prendre en compte ces différentes morphologies urbaines qui peuvent avoir des attentes d'entretiens différentes, afin de comprendre où cette flore est jugée opportune et où elle ne l'est pas. Car une perception de la végétation différenciée en fonction de ces espaces peut entraîner des efforts de gestion différents sur certaines zones.

3) La prise en compte des critères sociodémographiques dans la perception de la végétation

Si les critères morphologiques du trottoir et des plantes que l'on y trouve sont essentiels, les avis autour de cette végétation ne sont pas unanimes. Il est alors intéressant de prendre en compte des variables sociodémographiques dans notre étude. Ces derniers semblent ouvrir des pistes sur la compréhension de ce qui est aimé ou non en fonction des types de profil de la personne (Botzat, Fisher, Kowarik, 2016). Il se pourrait par exemple que les jeunes générations apprécient mieux cette végétation spontanée que les plus âgés du fait d'une plus grande prise en compte de l'environnement à notre époque (Lo, Jim, 2012). Mais l'âge ne suffit pas seul à expliquer cela, le niveau d'étude, les connaissances des lois ou des rôles de cette végétation sont autant de critères qui peuvent faire varier le regard que l'on porte sur ces plantes. Il se pourrait que les personnes connaissant le rôle de cette végétation l'acceptent mieux qu'une personne pour qui cela est inconnu. Le fait d'habiter dans une maison ou un appartement peut également jouer un rôle, nous n'avons pas la même proximité avec la nature et la végétation spontanée en fonction de notre habitat. Le même phénomène peut également se produire entre le fait d'habiter en ville ou dans une commune de petite taille de l'agglomération en milieu rural. Le type d'activité professionnelle devrait influencer sur la perception de cette végétation, si l'on travaille dans des secteurs éloignés des préoccupations environnementales ou si l'on est peu en contact avec ces questions ou même la nature, il se peut que cette mise à distance de l'objet entraîne un rejet de cette végétation. Les hypothèses autour des critères sociodémographiques sont nombreuses et parfois certains peuvent se confondre entre eux. Par exemple, les jeunes habiteront plus souvent dans un appartement et les personnes plus âgées dans une maison ce qui peut empêcher de mesurer lequel des facteurs entre l'âge ou l'habitation influe le plus. Il est cependant essentiel de les prendre en compte, car ils ont leur part dans la variation de l'appréciation de la végétation.

Cette nouvelle réglementation vient alors questionner un ensemble d'éléments auprès de plusieurs publics. D'une part, les dynamiques d'action des politiques qui s'effectuent en prenant en compte à la fois des logiques de coûts, de main-d'œuvre et de technique, mais aussi la réception de ces choix par le public. Les logiques d'actions politiques et la réception de ces choix par le public viennent alors conditionner la présence ou l'absence de la végétation dans les espaces publics. Cette mise sur agenda des problèmes de pollution par les pesticides vient

alors modifier l'aspect de nos rues questionnant plus largement la gestion des espaces urbains sans pesticides, les aménagements urbains et notre relation à la nature.

Nous avons fait un long retour en arrière pour comprendre comment les problématiques de nature en ville sont apparues jusqu'à la mise en place d'une réglementation spécifique touchant nos espaces publics. Ce long chemin peut paraître tortueux, mais tente de faire le lien entre des questions d'écologie urbaine et de sociologie. Pour répondre à ces questionnements, nous allons présenter la méthodologie mise en œuvre. Elle rend compte des acteurs que nous avons rencontrés ainsi que les choix opérés pour mettre en place notre questionnaire auprès des habitants.

Méthodologie

1) La recherche bibliographique et les dimensions techniques de l'objet

La première des tâches effectuées dans le stage fut de saisir la dimension technique gravitant autour de cet objet. J'ai dû me familiariser avec les acteurs en charge de l'entretien de l'espace public ainsi qu'avec les réglementations et compétence des services de la ville. Une partie s'est faite par des recherches sur internet, et une partie aussi grâce à une première rencontre avec des responsables techniques à l'école du paysage.

D'un point de vue écologique, grâce à une sortie de terrain, j'ai pu découvrir les différents foyers de biodiversité et intérêts biologiques de cette flore sur les trottoirs. J'ai également dû m'adapter à un certain type de vocabulaire. Le stage s'inscrivant dans une équipe interdisciplinaire nous avons appris à utiliser le vocabulaire de chaque discipline et dû comprendre les différentes démarches de recherche en fonction des spécialités. N'ayant pas de formation en écologie, j'ai commencé par des lectures sur les aménités de cette végétation en ville ainsi que sur l'importance qu'on lui donne depuis le siècle dernier. Vinrent ensuite les lectures sur les perceptions et appréciations de la végétation en milieu urbain. Cela s'est fait tout d'abord à une échelle très large ne cernant pas immédiatement la végétation des trottoirs (les études sur ces espaces sont très rares), mais plutôt des parcs ou des friches urbaines. Enfin, une lecture de la presse a permis d'appréhender succinctement les préoccupations des élus ou des habitants grâce à des petits témoignages.

2) Le terrain d'étude

Notre terrain a pris place à Blois (46 000 habitants) qui se situe dans le Loir et cher (41) et sur la communauté d'agglomération de Blois appelée « Agglopolys » (regroupant 43 communes soit 104 000 habitants). Le choix de ce terrain vient du fait que l'école du paysage est en partenariat avec la communauté d'agglomération de la ville de Blois. Nous avons effectué 392 questionnaires sur Blois et son agglomération. Voici une carte relatant les lieux où nous avons effectué les enquêtes qualitatives et quantitatives :



3) Les entretiens semi-directifs avec les politiques et les gestionnaires des communes

Afin de répondre à la première partie de notre questionnement, nous avons effectué des entretiens semi-directifs avec les élus locaux et les gestionnaires des communes. Nous n'avons pas rendu anonyme les discours prononcés par les acteurs rencontrés, car cela permet de relever des différences de situation entre Blois et les autres communes par exemple. De plus, nos enquêtés sont des personnes publiques qui sont localement connues et dont le discours tenu en entretien est assumé publiquement. Leur propos ne contient pas non plus d'information politique sensible qui pourrait les mettre dans des postures professionnelles délicates. Nous n'avons alors pas cherché à masquer directement la source des propos utilisés dans ce mémoire. La ville de Blois est du fait de sa taille, est divisée en plusieurs services. Nous avons rencontré le personnel responsable des voiries et de la propreté urbaine, les responsables de la gestion des parcs et jardins ainsi que des responsables à l'agglomération de Blois. Pour ce qui est des communes de l'agglomération, nous avons rencontré les maires ainsi que les agents chargés de l'entretien. Ces agents sont à la fois à la planification de la gestion des travaux à effectuer ainsi qu'à la réalisation de ces tâches. Nous avons choisi des communes proches de Blois et d'autres aux extrémités de l'agglomération pour appréhender des différences de gestions en fonction de la taille de celle-ci et de leur éloignement du pôle urbain. Au total, nous avons réalisé 11 entretiens. Les communes de l'agglomération que nous avons rencontrées avaient en moyenne 1100 habitants.

Le fait de pouvoir mener des entretiens à la fois avec les maires et les responsables de l'entretien permettait d'avoir un discours sur les problèmes techniques et quotidiens vécus par les agents concernés. Nous avons également la possibilité de comprendre comment les choix de gestion se sont effectués et les techniques employées.

Nous avons également collecté des informations ainsi que le ressenti des élus sur les politiques de nature en ville et sur les aménagements que la loi Labbé peut venir modifier. Cela permet également de mesurer de quelle manière les techniciens ou les élus sont interpellés par la population qui voit se développer de la végétation un peu partout sur les trottoirs.

La prise de contact s'est effectuée par mail et par téléphone. Nous avons réalisé un guide d'entretien et ces derniers duraient la plupart du temps 1 heure ou plus. Les entretiens ont commencé fin mai et se sont déroulés jusqu'à début juillet. Nous leur montrions les photos utilisées pour le questionnaire et leur exposions les premiers résultats afin qu'ils puissent également réagir dessus. Cela permettait de venir alimenter la discussion autour des

aménagements possibles ou des formes de végétation qu'ils cherchent à enlever ou garder ainsi que leurs ressentis sur ces derniers.

4) L'enquête par questionnaire

La deuxième étape est de recueillir la perception qu'ont les habitants de cette végétation sur les trottoirs. Pour ce faire nous avons choisi de réaliser une enquête par questionnaire. Cet outil permet de récolter une pluralité d'informations sur des personnes aux profils très différents. Il peut ainsi balayer en largeur des pratiques ou des perceptions et incorporer des variables explicatives afin de comprendre le sens des réponses données. Les données recueillies sont ensuite regroupées et croisées entre elles afin de déterminer quelles sont les corrélations observables en fonction de nos hypothèses. Ainsi, nous pourrions déterminer quelles sont les variables qui se combinent et influent le plus dans la construction de la perception de cette végétation. Les enquêtes par questionnaires sont aussi un outil facilement réutilisable dans le temps à titre comparatif.

a) L'échantillonnage

Utiliser un questionnaire nécessite de déterminer qui sont les personnes à interroger. Notre population mère étant les utilisateurs de trottoir, elle comprenait potentiellement l'ensemble de la population de l'agglomération de Blois. Nous avons alors choisi de réaliser un échantillon stratifié. C'est-à-dire que nous avons divisé la population mère en sous-groupe que nous voulions homogène. L'objectif était d'avoir un nombre suffisamment élevé de répondants dans plusieurs catégories afin de pouvoir faire des corrélations significatives ; il ne s'agit pas d'être représentatif d'une population. La stratification s'est alors opérée selon l'âge, le genre, la commune de résidence (Blois ou agglomération de Blois), le niveau de diplôme et le type d'habitat (maison appartement). Chaque variable que nous souhaitions stratifier découlait de nos hypothèses, que ce soit sur le type d'habitats (maison, appartement), l'âge ou encore le niveau de diplôme.

Pour rencontrer des personnes ayant des niveaux de diplômes très différents nous avons utilisé les ilots IRIS. Ces données publiques sont des découpages géographiques comprenant des personnes ayant des caractéristiques homogènes (Revenu, type de logement...). Suite à des difficultés de terrain, il a fallu repenser les lieux où effectuer la passation de questionnaires, ces difficultés seront expliquées par la suite.

b) La construction du questionnaire

Afin de rendre le questionnaire administrable à tout le monde de la même manière, nous avons décidé de le baser sur des photomontages. C'est une opération courante pour les questions de perception de paysage (Goeldner-Gianella, 2010), car les photos permettent à l'enquêté de comprendre et de se projeter directement sur l'objet dont il est question. De plus, dans notre cas, la végétation des trottoirs est très inégale d'un trottoir à l'autre. Il aurait été difficile de comparer les résultats du fait de cette différence de situation. Le photomontage corrige cet effet d'aléas, facilite de ce fait la passation et permet de créer une situation expérimentale si besoin.

Le questionnaire final vous sera présenté dans le corps du texte. Le raisonnement qui nous a amené à ces photos et choix de questions ainsi que le questionnaire dans son intégralité est présenté en annexe.

c) Les espaces ouverts et fermés et leur revêtement

Une des hypothèses formulée, est qu'en fonction des lieux où nous nous trouvons (centre-ville, zone pavillonnaire, etc.) notre perception peut changer du fait de nos souhaits en termes d'entretien attendu lié aux usages de ces espaces. Nous avons retenu deux types d'espaces : « ouverts et fermés¹⁶ ». Ces espaces correspondent aux ambiances paysagères les plus fréquentes en villes lorsqu'on marche sur un trottoir. L'espace ouvert correspond à un trottoir longeant un square, une sortie de ville, un croisement autour de bas d'immeuble... L'espace fermé lui, rappelle plus le centre-ville ou la zone résidentielle avec les maisons et petits collectifs directement en lien avec le trottoir.

¹⁶ Pour connaître le cheminement qui nous a conduits à ce choix « ouvert » « fermé » veuillez vous référer à l'encadré 1 page 80.



Figure 1 : Espace ouvert



Figure 2 : Espace fermé

En plus de l'ambiance, tous les trottoirs ne sont pas fabriqués dans les mêmes matériaux, nous avons choisi deux types de trottoir les plus courants et, qui sont ceux qui abritent deux types de végétations différentes. Ainsi nous avons sélectionné un trottoir enrobé neuf (les trottoirs noirs en asphalte les plus fréquents) et un trottoir stabilisé (c'est-à-dire en sable compacté). Ces trottoirs sont pour l'enrobé fréquemment rencontrés dans les centres-villes et les zones pavillonnaires et pour le stabiliser, ils se trouvent régulièrement dans les zones pavillonnaires excentrées ou aux abords des parcs. C'est sur ces deux types de trottoirs que nous avons implanté les deux types d'espace « Ouvert et fermé » auxquels nous avons jouté de la végétation.

d) La végétation spontanée sur les trottoirs en asphalte

Le premier photomontage concerne la végétation spontanée sur un trottoir enrobé un peu dégradé. Depuis la nouvelle réglementation, il est possible d'observer cette situation dans de nombreuses rues avec un degré plus ou moins fort de densité de végétation. Même avec un revêtement neuf, les joints entre une murette et la route deviennent rapidement un lieu d'accueil pour cette végétation. Seul un passage hebdomadaire permettrait de ne pas les voir, mais enlever leurs racines devient compliqué. Nous avons alors choisi de montrer un trottoir où l'intensité de gestion est faible, car du fait de contraintes techniques, temporelles et budgétaires, tous les trottoirs ne peuvent être désherbés pleinement. Les espèces rencontrées sont la *vergerette du Canada*, le *poha annua* ou encore la *lactuca serriola*.



Figure 3 : végétation spontanée en milieu ouvert



Figure 4 : végétation spontanée milieu fermé

e) Les trottoirs fleuris

La deuxième forme de végétation consistait à montrer des fleurs le long du trottoir. Cette situation reflète les initiatives des villes ou des particuliers appelés *trottoir fleuris*. Des graines sont distribuées aux habitants volontaires chaque année pour être semées devant chez soi. On trouve également ces fleurs sans l'intervention de l'homme, car ces graines « s'échappent » des jardins. Au fil des années d'autres plantes que celles semées initialement peuvent s'y retrouver. Ces fleurs sont ornementales, la végétation spontanée peu aussi présentée des fleurs, mais nous avons voulu tester une variable plus anthropisée. Ces variétés sont adaptées aux conditions de vie rudes que sont les trottoirs, on y trouve : *des pavots de Californie, des giroflées de Mahon, des ibéris...*



Figure 5 : Fleurs en espace ouvert



Figure 6 : Fleurs en espace fermé

f) La végétation spontanée sur les trottoirs en stabilisés

Pour le troisième type de végétation nous avons utilisé le trottoir en stabilisé (sable compacté) auquel nous avons ajouté une végétation basse et rampante. Ce photomontage donne à voir un trottoir qui n'aurait pas une intensité de gestion importante tout comme pour le premier. L'entretien y est désormais également compliqué si l'on veut éliminer 100 % de la végétation du fait de la non-utilisation de produits phytosanitaires. En effet, le revêtement de ce trottoir a un fort potentiel d'accueil de la biodiversité. Afin d'avoir une situation plus réaliste, nous avons choisi d'y intégrer de la végétation. Les états de ces trottoirs sont très variables en fonction de la fréquentation de ces derniers et les plantes peuvent être seulement présentes sur le côté du fait du piétinement.



Figure 7 : trottoir stabilisé végétation spontanée ouvert Figure 8 : trottoir stabilisé végétation spontanée fermé

g) La prairie urbaine

Le dernier type de végétation que nous voulions montrer est peu présent en France. Cependant, il comprend un aménagement innovant, auquel certaines municipalités ont déjà recours.¹⁷ La hauteur peut varier en fonction de l'entretien accordé, mais c'est l'idée de bande verte le long de la route qui nous a donné envie de montrer cette photo. Nous sommes ici entre le cheminement piéton et le trottoir, la bande enherbée nous sépare de la route et si cela ne se voit pas forcément sur la photo, nous avons pris en compte les problématiques de croisement de

¹⁷ Comme à chaille, commune voisine de Blois. Voir Photo annexe P83.

personnes à mobilité réduite. Les espèces implantées dans cette photo sont typiques d'une prairie en milieu rural ou d'une friche industrielle. Elles comportent des fleurs qui ont un aspect différent de ceux présentés précédemment. Cet aménagement est à moitié spontané, car au fur et à mesure du temps d'autres espèces peuvent s'y implanter ce qui en donne un aménagement à mi-chemin entre sauvage et maîtrise humaine.



Figure 9 : trottoir "prairie" ouvert



Figure 10 : Trottoir "prairie" fermé

h) Le trottoir en asphalte sans végétation

Nous avons choisi de garder le trottoir de base en asphalte présenté au début pour pouvoir comparer la préférence entre un trottoir sans végétation et neuf et les autres comportant de la végétation conformément aux hypothèses présentées. Avec ce panel de photos, nous avons à la fois la possibilité de comparer de la végétation spontanée avec une flore plus structurée ; le tout dans deux ambiances urbaines et sur des types de trottoirs différents. Il est très difficile de dissocier végétation et type de trottoir et par ces photos nous avons représenté l'essentiel des cas existants en ville dans une commune qui n'utilise plus de produit phytosanitaire. De plus, le trottoir sans végétation montre une ambiance qui continuerait à être désherbé à son maximum.

Ce questionnaire durait 15 minutes en moyenne, les photos étaient manipulées par les enquêtés, une par une, dans un ordre toujours aléatoire de façon à éviter un effet de lassitude de la part de l'enquêté sur les dernières photos. Le nombre de variables totales est de 98.

5) La passation des questionnaires

Une fois le questionnaire construit, il a fallu aller à la rencontre des habitants de Blois pour recueillir les données. Je me suis donc rendu dans les ilots iris sélectionnés, un quartier pavillonnaire et un quartier populaire au nord de Blois. Malgré le fait d'y aller l'après-midi et même aux alentours de 18 h, trouver du monde disponible n'était pas facile. Il m'était difficile de faire plus de 2 questionnaires par jour dans ces endroits. À ce rythme il était impossible d'atteindre les 300 que nous voulions. Pour pallier à ce problème, il fut décidé de se rapprocher du centre-ville. Le quartier populaire de Blois se trouve derrière une voie ferrée et pour rejoindre le centre et l'autre partie de la ville il faut emprunter un des deux ponts. Afin de maximiser les chances de rencontrer des profils de personnes différentes, je me suis donc posté aux endroits faisant la jonction entre plusieurs quartiers de Blois et où le passage restait relativement important. Les horaires de passation étaient variables afin de maximiser les chances d'avoir une variété de profils. C'est-à-dire que nous le faisons aussi bien le mercredi après-midi de 14 h à 18 h que le reste de la semaine ou le weekend de 17 h à 19 h 30. Malgré cela la moyenne de questionnaires réalisés par jour était de 6. Les critères comme l'âge et le genre étaient contrôlés visuellement et une fois par semaine nous regardions notre échantillon afin de nous diriger vers le type de personnes qui faisait défaut.

Pour les questionnaires dans les communes de l'agglomération de Blois, nous avons fait uniquement du porte-à-porte du fait de la faible fréquentation des rues. En moyenne pour 23 maisons auxquelles nous sonnions, la moitié nous ouvrait la porte, et sur ces personnes-là, seul 3 acceptaient de nous recevoir pour faire le questionnaire. Il y avait de quoi désespérer. Ainsi, après plusieurs sorties, il fut décidé d'envoyer une version en ligne du questionnaire à toutes les mairies de l'agglomération. Nous leur avons demandé de le transmettre dans leurs réseaux pour nous aider et avons obtenu 68 réponses. Nous avons par la suite rétrié les données en les séparant en deux jeux distincts. Un comportant les enquêtés habitant dans Blois ou son agglomération et un incluant les personnes vivant en dehors de ce territoire¹⁸. Nous avons ainsi une comparaison plus facile entre les deux terrains.

¹⁸ Une question sur la commune de résidence dans le questionnaire nous a permis de filtrer l'origine des enquêtés.

6) Le questionnaire en ligne

Ce questionnaire fut également distribué en ligne à un niveau national. Profitant du réseau INSA de l'école et de nos réseaux personnels nous l'avons envoyé partout où il était possible de le faire. L'échantillon était cependant impossible à contrôler, mais cela nous ouvrait la possibilité de toucher un autre public et de pouvoir comparer nationalement les résultats. Le questionnaire en ligne fut complété par 3000 personnes et la répartition des caractéristiques sociodémographiques bien qu'inégale en effectif était bien diversifiée. L'INSA recouvrant un ensemble de métier divers, les profils sont loin d'être uniformes et cela n'a pas concerné uniquement les diplômés de ce réseau. Le personnel administratif l'a aussi renseigné ainsi que nos réseaux personnels ont également permis de toucher un large corps de profils de personnes.

Nous avons également saisi l'occasion d'une conférence sur la nature en ville auprès de lycéen pour leur faire passer le questionnaire, cela s'est fait dans un but de pouvoir accentuer les croisements en fonction de l'âge.

Au final, ce sont 3000 enquêtes en ligne que nous avons récolté et 392 sur le terrain de Blois et son agglomération.

7) Les analyses

Afin d'analyser ces données quantitatives, nous avons tout d'abord uniformisé les données sous Excel. Des recodages de sens ont été effectués sur des variables comme l'âge, le niveau de diplôme, le domaine professionnel. Cela signifie que nous avons par exemple, regroupé les personnes ayant eu un haut niveau de diplôme entre elles (bac +4/+5 et thèse) et de même pour les personnes avec un niveau de diplôme moins élevé ou sans diplôme. Ces données ont ensuite été traitées avec les logiciels R et SPSS (V22). Des tests de corrélations bivariés (utilisant le test de Pearson qui se base sur les écarts types par rapport à la moyenne) et des tests de moyennes ont été réalisés afin de déterminer si la corrélation entre deux variables est valide et à quel degré. Entre deux variables qualitatives, nous avons effectué des tests de khi deux. Pour chaque croisement, un tableau était rempli avec les résultats du test. Il était ensuite indiqué si celui-ci était valide ou invalide.

Les analyses ont été effectuées en fonction de nos hypothèses principales et séparées en deux grandes catégories : tout d'abord, la notation et appréciation générale de la végétation en

fonction des types de flores et des espaces. Puis, ces mêmes notations et appréciations de végétation en fonction de critères sociodémographiques ou de connaissance des réglementations, outils utilisés... Elles ont été opérées distinctement en fonction des territoires d'enquête.

8) Un retour des habitants

Une dernière phase consistait à revenir vers les habitants pour avoir une discussion ouverte cette fois-ci. Nous avons choisi des quartiers résidentiels de Blois avec des trottoirs enrobés en état correct ainsi qu'une rue dans un village à proximité de Blois avec un trottoir stabilisé ou de la végétation spontanée était présente. L'objectif était d'aller rencontrer des habitants dans ces pavillons et de mener une discussion sur la flore des trottoirs en les faisant se projeter sur les trottoirs devant chez eux. Nous leur exposons nos résultats de l'enquête quantitative et discussions autour des photos. On pouvait trouver dans ces rues de la végétation spontanée entre les grillages ou murettes et le trottoir. Il était alors facile d'alterner entre discussions autour de photomontages et des plantes présentes sur leur trottoir. Ces discussions avaient pour but de dépasser l'approche standardisée du questionnaire et de recueillir du discours. Les habitants parlaient librement des raisons pour lesquelles ils aimaient ou non cette végétation ainsi que de leur avis sur l'aménagement des trottoirs. Il s'agissait de mener avec eux une réflexion sur la manière dont on peut penser les trottoirs autrement (dans le cas où celui-ci ne leur plaisait pas). Cela permettait de comprendre un peu plus en détail le lien que peut avoir un habitant de ces habitations avec le trottoir devant chez lui. Cette partie est toutefois exploratoire et n'a pas un statut important dans l'étude. Au vu du temps que nous avons et du programme qui était déjà chargé, nous avons réalisé 6 entretiens d'une durée de 15-20 minutes. Ils ont eu pour but d'éclairer certains résultats quantitatifs ou de soulever de nouvelles pistes de questionnement.

Au vu de ces questionnements et de la méthodologie mise en place, nous allons décliner l'analyse en deux temps. Il s'agira tout d'abord de comprendre comment cette réglementation a été prise en compte par les collectivités au niveau technique et humain. Nous donnerons à voir les logiques qui entraînent les choix de gestion de cette végétation. Nous analyserons également si cette réglementation remet en question les aménagements urbains et le rôle accordé à cette végétation.

Dans la deuxième partie, nous vous présenterons les résultats quantitatifs de l'enquête auprès d'habitants quant à leur appréciation de cette végétation sur les trottoirs. Les résultats comprendront une section générale en fonction de nos hypothèses sur les différents espaces, les types de végétations ainsi que les mots associés aux photos. Nous finirons sur des pistes de réflexion que nous ouvrons sur la prise en compte des critères sociodémographiques.

Enfin, en conclusion, une ouverture plus générale sur la vision de la biodiversité en ville sera proposée.

I. Le passage au « zéro-phyto », communication, apprentissage et appropriation par les collectivités locales

Qu'ils aient anticipé ou non cette réglementation, les élus et les techniciens que nous avons rencontrés font (ou ont fait) face aux mêmes difficultés et se sont posés les mêmes questions quant à l'application de la loi Labbé. Certes, elles n'ont pas toutes les mêmes moyens financiers ou humains, mais proportionnellement à la surface d'espace public qu'il faut entretenir et aux personnels disponibles, les changements engendrés par cette loi semblent avoir le même impact dans les communes où nous nous sommes rendus. Par exemple, dans la ville de Blois, le désherbage des voiries était sous-traité à une entreprise qui venait trois fois par an épandre du glyphosate. Lorsqu'en 2012, la décision est prise par les élus municipaux d'arrêter l'utilisation des pesticides pour l'entretien des espaces publics, le contrat avec l'entreprise s'arrête et cette tâche revient au service « propreté urbaine » de la ville. Ce service n'avait alors jamais eu à effectuer cette tâche et a dû intégrer celle-ci dans leur emploi du temps.

« Lorsqu'on a commencé, les premières difficultés qu'on a rencontrées c'était la méconnaissance des techniques, des surfaces, du type de trottoir. Le désherbage c'était quelque chose qui était complètement nouveau pour nous, et en plus je n'avais aucune connaissance sur tout ce qui était zéro phyto, j'étais un peu angoissé au départ quand même... »

Entretien avec le responsable du service propreté urbaine ville de Blois.

Les techniciens ont dû apprendre une nouvelle mission qu'est le désherbage manuel ainsi que des méthodes alternatives aux produits phytosanitaires. Il s'opère ainsi un changement de compétences et de nombreuses villes ont arrêté de sous-traiter cette tâche. Les responsables techniques et les agents sont alors dans l'obligation d'intégrer le désherbage à leurs travaux courants. Pour faire cela, ils doivent alors s'organiser, se former et s'équiper.

1) Vers un changement de regard sur la végétation spontanée de la part des élus et techniciens : Une remise en question de la notion de propreté

Les élus et les techniciens ont dû changer leurs critères personnels de jugement sur la propreté des trottoirs du fait de la difficulté à entretenir ces espaces sans pesticides.

« J'avais tendance à vouloir voir la commune propre, sans herbe le long des murs ou sur les trottoirs. Que ce soit net comme avant. Puis, avec le temps, on a vu que ce n'était pas possible. Il y a un peu d'herbe qui pousse, on s'y fait, c'est jamais envahissant et surtout c'est quand même bien de plus utiliser de pesticides. » Entretien avec le maire et de la commune de Chailles.

Les services en charge de cette végétation sont les services « propreté urbaine »¹⁹. Comme leur nom l'indique, ils sont chargés de nettoyer les espaces publics afin que ceux-ci soient débarrassés de tout corps considéré comme néfaste pour la ville ou les citoyens (papiers, tags, feuilles mortes...) La végétation qui se développe sur les trottoirs n'est pas implantée volontairement elle est donc désignée comme « sale » ou « impure ». Tout ce qui est jugé comme tel fait alors l'objet d'un traitement visant à éliminer ces corps indésirables (Douglas, 1966). Du fait des contraintes techniques et financières, les services d'entretien ne peuvent plus assurer l'élimination totale de cette végétation comme auparavant ce qui amène à la rencontrer fréquemment sur les trottoirs. Vient s'ajouter à cela une requalification de cette végétation par des associations ou par les instances du gouvernement (Cf. brochure gouvernementale « ma commune sans pesticide ») qui lui attribuent des vertus écosystémiques et appellent à changer de regard sur celle-ci. Ces éléments viennent alors contribuer à opérer un changement d'acceptation de cette végétation par les élus et les techniciens. La « culture de la propreté » des agents et des élus se voient modifier (Emilianoff, 2005). Cette végétation commence alors à changer de statut pour les élus et gestionnaires, elle devient moins indésirable qu'autrefois. Ils repensent sa présence du fait de la prise en compte des enjeux économiques, environnementaux et sociétaux gravitant autour de cette végétation. La loi Labbé vient alors remettre en cause les actions effectuées par le passé concernant cette végétation ainsi que la

¹⁹ Dans les communes de petites tailles, il n'y a pas de service spécial, les employés communaux font l'entretien de tous les espaces.

vision qu'on lui attribuait. Le terme mauvaise herbe est d'ailleurs peu utilisé lors de nos rencontres au profit de « végétation sauvage ».²⁰

'Il faut que nos agents acceptent qu'il y a de l'herbe aussi, ça va mieux maintenant mais ce n'est pas toujours facile. Il faut qu'ils apprennent encore à gérer des espaces avec de nouveaux outils manuels. On les a sensibilisés à ces nouvelles techniques et on continue à le faire.' Entretien avec la responsable du service parc & jardin ville de Blois.

Toutefois, si le fait qu'il reste de la végétation sur les espaces bétonnés est globalement plus accepté par les agents communaux, ils font tout de même leur possible pour éviter cela en l'enlevant le plus possible. Ils ont cependant accepté de ne plus pouvoir tout enlever et de la voir se développer plus vite. Une étude sur les parcs marseillais (Lizée, Bourdil, Barthélémy, Deschamps-Cottin, 2014) a montré que des techniciens dans les premiers temps après le passage au zéro-phyto développaient des malaises au travail. Ils avaient le sentiment d'être incompetents ou de mal faire la tâche qu'on leur avait confiée. Cela nécessite tout un savoir-faire qu'il faut apprendre et il faut également intérioriser l'intérêt de la démarche. Les élus et les responsables des services d'entretien ont dû communiquer envers les agents de terrains et les habitants sur les avantages et conséquences du zéro-phytos. Celui-ci pouvait en effet entraîner des résistances ou des incompréhensions sur son utilité.

2) Une communication nécessaire autour du passage aux zéro-phyto

a) La communication envers les agents

Remettre en question son savoir-faire ainsi que ses critères de propreté concernant l'espace public ne se fait pas du jour au lendemain. Il faut tout d'abord que les chefs d'équipes soient persuadés de la démarche, ce qui dans un premier temps n'est pas toujours le cas nous a confié le responsable du service propreté de la ville de Blois. Les communes qui avaient anticipé le zéro phyto semblent plus que les autres avoir développé un programme de sensibilisation auprès de leurs agents et des habitants. Pour la ville de Blois, des réunions avec les équipes furent organisées afin de les former à l'entretien sans pesticides. Cela passe par des démonstrations techniques, l'explication de l'impact de ces produits sur l'environnement, sur ou la santé,

²⁰ Le fait que nous soyons étiquetés comme venant de l'école de la nature et du paysage ont peut-être également influé sur l'utilisation de mot plus doux que mauvaises herbes.

jusqu'à des informations sur le rôle de cette végétation et le fait que désormais il en restera derrière eux. Des associations de conseil comme le CDPNE²¹ sont également venus faire du conseil auprès des services techniques. Un livret leur fut distribué afin de pouvoir les sensibiliser sur cette nouvelle démarche, et aussi l'expliquer aux habitants. Il s'opère alors une lente transformation du statut de ce personnel allant vers des agents acteurs du développement durable. Cela se base sur de nouvelles méthodes qu'ils doivent faire connaître, s'appropriier, et changer de regard sur leurs pratiques (Menozzi, 2007).

« Au départ c'était beaucoup d'interrogation pour les agents et de craintes aussi. Ils ne voyaient pas comment intégrer cette surcharge de travail ni avec quelles méthodes le faire. Alors on les a accompagnés, par du matériel et par d'autres réflexions sur la répartition du temps en fonction des tâches. » Entretien avec le maire de la commune de Cheverny

Cet accompagnement se fait avec plus ou moins d'intensité en fonction des communes que nous avons rencontrées. Dans tous les cas, il semble que du temps soit nécessaire avant que tout ce qu'entraîne cette réglementation soit accepté et approprié par les agents. Dans certaines villes l'accompagnement nécessite un long travail par des intervenants extérieurs au vu de la grandeur des problèmes rencontrés. Par exemple, la ville de Nantes a mis en place dès 1998 un plan de gestion différencié²² et a choisi de réduire drastiquement l'utilisation de produits phytosanitaires. Ils ont alors fait appel à un psychologue faisant le médiateur entre les cadres du service et les employés tant l'inquiétude soulevée par ce projet était grande. Remettre en question toutes ces pratiques et changer de manière de travailler soulèvent des craintes et interrogations qui ne doivent pas être ignorées. Ses programmes de médiation envers les agents visaient à les intégrer à la démarche et leur laisser aussi le choix des outils à utiliser. Il semble important que les agents aient une marge de manœuvre dans l'application de tels dispositifs et qu'ils puissent s'approprier ces techniques. C'est-à-dire qu'ils puissent choisir les techniques d'entretien à utiliser et pouvoir donner leur avis sur l'organisation des tâches à effectuer. Cela permet de les rendre acteurs de ces nouvelles manières de gérer l'espace public et de renouer avec le sens de leur travail (Emilianof, 2005).

Un des agents communaux que nous avons rencontrés reste peu convaincu de cette démarche et cela pour des causes de praticité et d'efficacité. Si la réglementation revenait en arrière

²¹ Comité départemental de la protection de la nature et de l'environnement

²² Cela consiste en une intensité de gestion différente en fonction des lieux où l'on se trouve et des ambiances que l'on veut donner.

certaines d'entre eux utiliseraient à nouveau ces produits pour certains espaces devenus trop difficiles comme les trottoirs en calcaire. Le technicien le justifie par le fait que passer du désherbant sur les trottoirs de la commune prend une journée et qu'ils sont ensuite « tranquilles » pour des mois. Ce discours est survenu dans une commune n'ayant pas anticipé la réglementation et nous n'en avons pas recueilli d'autres. Il est toutefois à prendre en compte, car tous les acteurs rencontrés ne sont pas non plus totalement convaincus de l'efficacité de cette loi pour réduire le taux de concentration de pesticides dans les milieux naturels. De plus nous n'avons pas fait d'entretien avec tous les agents communaux ni ceux du service de la ville Blois. Le manque de confiance dans les objectifs de la loi peut entraîner une réticence à la fin de l'utilisation des pesticides. La sensibilisation ne concerne pas seulement les agents, les habitants font aussi l'objet de sensibilisation.

b) La communication envers les habitants

Les élus locaux sont soumis aux attentes des habitants qui peuvent se faire pressantes. Que ce soit la ville de Blois²³ ou les autres communes, plusieurs ont fait état de plaintes de la part de la population concernant le manque d'entretien des trottoirs.

« Quand il y a trop d'herbe on a des réflexions de la part des habitants. Ils ne comprennent pas encore qu'on ne peut pas être partout. On finit toujours par passer, mais faut qu'ils sachent qu'on ne peut pas le faire tout le temps. » Entretien avec le un agent communal de la commune de sambin.

Les acteurs des communes que nous avons rencontrées insistent sur l'importance de communiquer ces changements aux habitants. Vient alors un ensemble de productions d'énoncés à destination des habitants pour leur expliquer le bienfondé de cette nouvelle démarche. Il s'agit de lier principes généraux (pollution des milieux, danger pour la santé...) avec des actions concrètes (passage aux désherbages manuels, réflexion à porter sur la nature en ville...). La commune de Cheverny a par exemple mis en place tout un programme d'action afin de sensibiliser la population. Des fascicules ont été distribués dans les boîtes aux lettres, et une journée annuelle « à la rencontre des herbes folles » est organisée afin de mener des

²³ Comme nous le disions dans la partie précédente, le responsable du service propreté de la ville nous a confié qu'ils recevaient une soixantaine de plaintes des habitants pour un défaut de désherbage.

discussions autour du zéro-pesticides (usages des plantes, objectif du zéro-pesticides, conséquences sur les espaces publics...). Cela passe également par un stand de communication lors de la fête du village qui vise à expliquer les nouvelles méthodes employées. De tels dispositifs peuvent avec le temps entraîner de la reconnaissance de la part des habitants envers les agents qui peuvent être satisfaits de la fin de l'utilisation de produits chimiques sur leur commune.

« Au début les gens étaient surpris tout de même de voir de l'herbe sur les trottoirs, puis avec le temps, ils ont compris et on a eu des encouragements. Ils étaient contents que l'on participe à cette démarche et qu'on arrête les pesticides. » Entretien avec le maire de la commune de Chailles

Comme pour les agents, les programmes de médiation ont pour objectifs de faire adhérer les habitants à ce projet afin qu'ils intègrent les changements opérés par ces démarches environnementales (Hamman, 2011). Dans notre cas, elle vise à entraîner un changement de perception de cette végétation, mais aussi à limiter les plaintes que les habitants pourraient déposer concernant l'entretien des voiries. Nous verrons dans la partie sur la perception des habitants ce qu'ils pensent de cette flore se développant sur les trottoirs. Les élus sont attentifs à la manière de recevoir leurs actions par la population et tentent d'anticiper leurs réactions tout en étant dans l'incertitude face à celle-ci.

La sensibilisation et la formation sont une part importante du travail à faire autour de cette réglementation, mais les agents doivent également apprendre à travailler avec de nouvelles méthodes.

3) Les logiques de décisions concernant les techniques manuelles d'entretien

Les agents doivent utiliser des techniques manuelles, les possibilités sont nombreuses et l'éventail de prix large. Concernant les stratégies d'équipements, il existe deux situations que nous avons rencontrées. La première concerne des communes²⁴ qui ont fait appel à des organismes de conseil en matière de gestion au zéro-phyto. Ces derniers sont souvent des associations ou des fédérations agréées par l'Etat²⁵. Les communes faisant appel à leurs conseils sont souvent celles qui ont voulu anticiper la réglementation. Ces organismes font des

²⁴ C'est le cas pour 3 des communes que nous avons rencontrées.

²⁵ CDPNE, Fredon, CAUE.

démonstrations techniques, donnent des conseils sur la gestion des espaces et sur les difficultés que peuvent rencontrer les agents. Elles réalisent des diagnostics personnalisés en fonction des différentes surfaces de la commune en prenant en compte leur budget²⁶. Les communes peuvent alors choisir des techniques en fonction de ce diagnostic et bénéficient d'un accompagnement régulier permettant de réorienter si besoin les actions mises en place et les méthodes employées.

Les autres communes faisaient le choix d'effectuer des tests en interne. Elles ont alors demandé conseil à des communes voisines ou ont alors loué des machines pour faire des tests. L'objectif était de ne pas investir dans du matériel trop coûteux et de comparer les méthodes les plus efficaces en fonction de leur coût et de leur facilité d'utilisation.

Que ce soit par des conseils extérieurs ou par des tests en interne le choix de l'équipement était dans tous les cas lié à des problématiques de coûts. Les communes ont effectué un transfert de budget des produits phytosanitaires vers les techniques manuelles, mais beaucoup ont vu que cela ne suffirait pas. La ville de Blois a par exemple passé son budget d'entretien des voiries de 75 000 € à 150 000 € tous en ayant des difficultés à entretenir correctement les trottoirs. La ville de Blois et la commune de Cheverny ont alors employé du personnel supplémentaire. Ce personnel n'est pas toujours annuel, ce sont parfois des apprentis qui viennent en renfort pendant les périodes (mai-septembre) où beaucoup de tâches d'entretien se cumulent. Qu'elles aient fait appel à des conseils extérieurs ou effectués des tests en interne, l'outil qui est le plus utilisé dans ces communes est la binette²⁷. Si elle est décrite par une majorité des agents comme un outil efficace, elle est aussi le choix par défaut et reste un objet qui peut-être pénible à l'utilisation. Il est difficile de généraliser les pratiques tant les investissements consacrés à cette tâche sont différents. Certaines communes vont jusqu'à mutualiser du matériel coûteux, comme des balayeuses de trottoirs afin de pouvoir rendre cette tâche moins pénible. Les techniques alternatives comme le brûleur à gaz promu dans les fascicules du passage au zéro-phyto font eux l'objet de méfiance. Si la commune de Blois les utilisait beaucoup dans un premier temps les employés ont beaucoup diminué son utilisation au profit de la binette. Il en va de même dans les communes de petite taille.

« Au début on faisait avec le brûleur à gaz, mais rapidement j'ai arrêté. C'est pas très sécurisé ni facile de se promener avec une bouteille de gaz toute la journée avec soi. Il faut aussi le

²⁶ Information recueillie auprès de la Fredon Centre.

²⁷ C'est une raclette tranchante fixée sur un manche long.

stocker dans un local et en plus toutes les 4 h il faut la changer et ça coûte cher le gaz. »
Entretien avec les agents techniques de la commune de Monthoux sur bièvre.

En plus des questions de praticité et de sécurité, leur faible efficacité nous a été régulièrement rapportée. Les agents techniques y voient même un effet contre-productif, ce qui a contribué à la diminution ou l'arrêt de son utilisation.

« Le gaz il faut y repasser tous les quinze jours, ça coûte cher, et en plus, le fait de chauffer la surface du sol ça peut réveiller la dormance des graines. Vous enlevez ce qu'il y a à la surface, mais vous réveillez ce qu'il y a dessous. » Entretien avec la responsable du service parc & jardin ville de Blois.

Il en va de même pour des techniques comme les brûleurs infrarouges, les mousses de biocontrôle, ou encore le désherbant haute pression. Du fait du temps qu'il faut pour les préparer, de leur coût et durée d'utilisation les outils manuels « classiques » sont ceux favorisés par les employés. Les mousses de biocontrôle demandent de les déposer et laisser agir, ce qui a pour effet de laisser pendant plusieurs heures une ligne mousseuse jaunâtre partout où on l'a appliqué. Pour des raisons esthétiques, elle fut abandonnée. Parfois ce sont aussi pour des raisons écologiques que les techniques alternatives sont délaissées. Pour certains agents, du fait de l'énergie fossile qu'il faut utiliser pour faire fonctionner les brûleurs à gaz ou l'eau bouillante haute pression, ces techniques ne valent pas mieux que l'utilisation de produits phytosanitaires. Plus que la technique, ce qui semble important est le temps qu'on accorde à cette tâche. Sans produits de synthèse, il est maintenant difficile d'atteindre la racine de la plante, l'utilisation d'une binette ou d'un brûleur a alors pratiquement la même efficacité. Il faut dans les deux cas repasser à la même fréquence²⁸, car la plante se développe à nouveau. La différence majeure est le coût d'achat et d'utilisation d'une binette qui est moins cher par rapport à celui d'un brûleur ou d'une autre technique de ce type. Les outils thermiques sont alors le plus souvent utilisés sur des revêtements difficiles d'entretien comme les pavés en pierre.

D'autres techniques sont cependant en train de voir le jour, l'usage de la débroussailleuse se répand sur les trottoirs, car celle-ci permet de gagner du temps en maîtrisant la végétation sans toutefois l'enlever. Que ce soit à Blois ou dans les autres communes de l'agglomération, ce sont les agents qui choisissent les techniques qu'ils utilisent en fonction de leur préférence d'utilisation et de leur efficacité. Certaines communes sont toutefois en attente de mise sur le

²⁸ Tous les quinze jours environ

marché de désherbant efficace et non chimique. Des produits existent actuellement, mais leur utilisation n'a pas été évoquée lors de nos entretiens et nous ne savons pas si c'est pour des raisons financières ou d'efficacité.

Les communes voulaient avoir la même efficacité de gestion avec les techniques manuelles que du temps de l'utilisation de produits phytosanitaires. Les difficultés qu'elles ont rencontrées résident dans le fait qu'il est difficile de les éliminer en profondeur et que chaque pousse de végétation nécessite de s'arrêter pour l'enlever. Autrefois, épandre sur toute la longueur d'un trottoir du glyphosate suffisait rapidement à les enlever. Face au manque de temps et de moyen certains espaces de la ville sont alors plus souvent entretenus que d'autres.

4) Des espaces priorités et une réorganisation des tâches.

a) Le centre-ville, un espace soumis à de hautes attentes d'entretien

Cette réglementation entraîne une augmentation du temps nécessaire aux désherbages qui peut empiéter sur d'autres activités. Les services techniques ont pour la plupart défini des zones qu'ils vont entretenir plus régulièrement que d'autres. En plus du temps que cela nécessite, les municipalités sont confrontées à des attentes des citoyens et tentent alors d'allier entretien et acceptation. Les espaces où l'attention se focalise sont définis en fonction de plusieurs critères. Le premier est d'ordre symbolique, il concerne essentiellement les centres villes ou centres-bourgs qui font l'objet d'une attention particulière. Cet espace est une « vitrine » pour la commune abritant les bâtiments officiels et souvent objet de valorisation patrimoniale et touristique : il doit être valorisé et garder « propre ». Il accueille souvent des commerces qui sont attentifs à l'entretien apporté à leur devant de porte et n'hésitent pas à rappeler à l'ordre les agents d'entretien en cas de « laisser-aller trop voyant »²⁹. Cet espace sera alors plus tondu, désherbé ou fleuri que les autres.

Pour la ville de Blois, ce côté symbolique est renforcé par l'aspect historique des lieux. La sensibilisation à la présence d'herbe est alors perçue comme difficile, car la population est mélangée avec le tourisme.

« Sur le centre-ville, on tente de faire le maximum de travail pour laisser ça dans un état satisfaisant, car c'est un quartier historique, il y a beaucoup de touristes. Dans les quartiers

²⁹ Entretien avec le maire et les techniciens de la commune de Sambin.

d'habitats on peut faire de la sensibilisation, en centre-ville les gens viennent de partout ce n'est pas possible » Entretien avec le responsable du service propreté de la ville de Blois.

Le dernier critère concerne la typologie de l'espace et sa fréquentation. Les zones plus excentrées feront l'objet de moins d'entretien du fait que les agents y perçoivent moins de fréquentations des trottoirs. Les agents veulent tout de même tenter de « loger tout le monde à la même enseigne », mais doivent composer avec une équipe fixe et un emploi du temps déjà chargé. Depuis la prise en compte de l'entretien sans pesticides, la plupart ont alors un petit peu modifié leur organisation du travail. Car dans les petites communes comme nous l'ont rapporté les agents, tout se cumule vite et il faut alors faire des choix. Le désherbage peu alors passé en second plan dans ces communes, face à l'entretien des terrains sportifs ou le fauchage des accotements. Il est possible que les intensités de gestions différenciées soient en accord avec le fait que les habitants soient moins regardants dans certains espaces par rapport à d'autres.

b) Gagner du temps, transformer ses pratiques en atout paysager

Les espaces de loisirs, les chemins de randonnée ou les parcs sont alors moins tondu qu'auparavant. Car dans une commune où il n'y a que deux employés il leur est difficile de pouvoir mener à bien toutes les tâches (tonte, entretien des massifs, fauchage des accotements, terrain sportif, poubelle publique, arrosage, cimetière...). Afin de pallier aux mécontentements de certains usagers, les services techniques de ces communes mettent alors en place des « tontes différenciées³⁰ ». Elles leur permettent de gagner du temps en offrant une qualité paysagère différente. De plus, ce type de tontes montre également qu'il y a eu du passage et un choix d'entretien spécifique de ces espaces. Cette organisation est moins présente dans la ville de Blois qui est divisée en plusieurs services et possède plus de moyens. Cependant, à leur échelle, les services parcs et jardins par exemple ont également dû effectuer des choix de gestion entre les différents parcs. En fonction de leur dimension historique, symbolique ou de leur emplacement dans la ville, les espaces verts feront l'objet de plus ou moins d'entretien. L'objectif est alors de valoriser un jardin très aménagé ou alors un espace plus « naturel ». Cela passe aussi pour certains par la fin des massifs saisonniers en intégrant des plantations plus

³⁰ Cela consiste à tondre plus ras les bords des allés ou les pourtours de chemin sur un mètre de large et de laisser se développer plus haut la végétation à côté.

pérennes, dégageant ainsi du temps pour les techniciens. Il s'agit de gagner du temps sur un ensemble d'éléments pour tenter de mener à bien chacune des tâches.

Plus généralement dans « « mauvaises herbes », qualité de l'eau et entretien des espaces », (Menozzi, 2007) l'étude montre que la qualité d'entretien en elle-même compte moins que l'intention que l'on y porte derrière. C'est-à-dire, les passages même succincts, des jardiniers semblent être suffisants pour donner une impression d'entretien même si ces derniers laissent volontairement bon nombre d'herbes sauvages derrière eux. Les différentes communes jouent ainsi avec la fréquence de passage afin de tenter de maintenir l'ensemble dans un état correct tout en laissant des zones attendre plus que d'autres. La sensibilisation joue aussi ce rôle, il s'agit de faire comprendre que la végétation « sauvage » peut maintenant devenir un atout. Les tontes différenciées, et autres techniques de maintien de la végétation à un stade moyen permettent donc de montrer que la municipalité prend en charge ce problème, tout en essayant d'en faire un atout ou de le rendre acceptable.

La majorité des personnes que nous avons rencontrées nous ont parlé des difficultés à entretenir correctement les trottoirs en stabilisé (sable compacté). Ils sont en effet particulièrement propices à l'accueil de végétation du fait de son revêtement en sable et leur recouvrement qui peut atteindre 100 %. Il est l'un des trottoirs les plus fréquents en zone rurale et dans les zones pavillonnaires, car il permet de donner un aspect visuel différent du goudron, il est moins cher à la réalisation et permet à l'eau de s'infiltrer. Les agents ne savent pas comment faire avec la gestion de ce type de trottoir, dans la ville de Blois, il se développe même une petite confusion autour de l'entretien de celui-ci. Habituellement, c'est le service propreté urbaine qui doit se charger de ces trottoirs, mais comme ceux-ci sont en grande partie enherbés ils font appel aux services espaces verts pour venir les tondre³¹. Au fur et à mesure du temps, cela donne de plus en plus de surface au service espaces verts qui semble ne plus être en capacité d'absorber cette tâche. Nous n'avons cependant pas de comparaison possible avec d'autres communes et ne savons pas si ce cas est courant dans les communes de taille similaire à Blois. Il s'agissait de relever les changements d'organisation du travail que cette réglementation peut entraîner. Elle engendre également des réflexions quant à l'association des habitants à l'entretien des trottoirs.

³¹ Dans les petites communes, les mêmes agents communaux font tout.

c) Impliquer les habitants

Face à ces problématiques de gestion, beaucoup d'élus ou de techniciens réfléchissent à demander à l'habitant d'entretenir son devant de porte. Il est souvent évoqué le fait que les habitants doivent déneiger devant leur porte et qu'il pourrait en être pareil avec l'herbe afin de faire gagner du temps aux agents.

« On va continuer de leur expliquer ce qu'entraîne le désherbage manuel, mais il faudrait qu'il soit aussi acteur de l'entretien de devant chez eux ou même du fleurissement. On ne va pas les forcer bien sûr, mais ça serait plus simple s'il le faisait. » Entretien avec le maire de la commune de Sambin.

Une des communes va même réaliser des tests, en proposant aux habitants de fleurir leurs trottoirs, ils devront alors les entretenir, seules les graines étant fournies par la municipalité. Nous n'avons cependant pas questionné les habitants sur ce point et ne savons pas comment ceux-ci réagissent à ces projets. Cette démarche vient toutefois questionner le statut de l'habitant qui pourrait passer d'un usager de l'espace public vers un acteur garant de son entretien et de son embellissement. Les habitants se verraient alors responsables de l'état des trottoirs dans les zones d'habitations. Dans un contexte marqué par la diminution des dotations de l'état aux collectivités, elles font alors de plus en plus appel à un travail bénévole de la part des habitants. Par exemple, actuellement, les discussions autour des diminutions des contrats aidés amènent les collectivités à demander aux habitants de venir en renfort à la garderie de l'école sans rémunération (alors qu'autrefois il pouvait engager quelqu'un). Ce désengagement de l'Etat dans toute une série de domaines peut désormais toucher l'entretien de l'espace public et ne modifie pas systématiquement la charge d'impôts locaux que paye les habitants alors qu'ils peuvent être transformés en agents (bénévole) de la commune.

Les trottoirs ne sont alors pas plus faciles d'entretien qu'auparavant, et si des stratégies sont mises en place pour gagner du temps ou tenter d'impliquer les habitants l'aménagement du trottoir en lui-même est aussi remis en question.

5) L'aménagement des trottoirs remis en question

Les difficultés qu'entraîne cette réglementation en termes d'entretien des voiries ouvrent des pistes de réflexion chez les élus et les techniciens afin d'aménager les trottoirs différemment. Les pouvoirs publics tentent désormais de choisir un aménagement adapté aux techniques manuelles de désherbage et qui soit facile à entretenir dans le temps. L'utilisation de produits phytosanitaires permettait d'entretenir facilement n'importe quelle surface et cela, quel que soit son état. Les premières années qu'importe le type de trottoir, l'entretien à y réaliser est minime, c'est au fil du temps que la végétation finit par s'installer. Il semble devenir nécessaire de prendre en compte ces nouvelles modalités d'entretien afin de faciliter le travail à réaliser dans le futur.

« Maintenant on est exigeant avec les revêtements et leurs aménagements. Avant, même s'ils étaient abimés on pouvait les entretenir avec les produits, on se posait moins la question. Maintenant, quand on installe du mobilier urbain, on regarde à ce qui sera le plus simple pour entretenir tout autour. Le plus simple étant de pouvoir tondre. » Entretien avec la responsable du service parc & jardin de la ville de Blois

Trois des élus rencontrés, réfléchissent à des aménagements permettant d'intégrer cette végétation parmi d'autres, afin de la masquer ou d'atténuer son côté involontaire. Par exemple, une des communes où nous nous sommes rendus va refaire ses trottoirs en laissant contre le mur une petite bande³² de terre permettant l'accueil de fleurs ou de plantes. Pour les agents de la commune, les fleurs pourront cacher les autres herbes ou alors les intégrer sans que cela fasse « sauvage ». Celles-ci ne pousseront plus occasionnellement entre des joints de pavés abimés, mais dans un espace où on n'a plus l'habitude de voir de la végétation, c'est-à-dire de la terre. Ils ont alors profité de la nécessité de refaire leur trottoir pour tenter de rendre leur entretien plus facile tout en ajoutant une valeur esthétique à la commune. Cette initiative n'est pas isolée, la majorité des communes où nous sommes allés sont actuellement en cours de réflexion sur les manières de modifier les aménagements existants afin de faire des trottoirs fleuris.

La communauté d'agglomération de Blois a prévu la destruction de trottoir bétonné en mauvais état aux sorties de la ville et autour de la zone industrielle afin de les remplacer par des cheminements piétons entourés de pelouse. Dans ces zones la fréquentation est faible, les trottoirs sont très larges, et, nous dit-on, aujourd'hui abîmés. L'entretien y est devenu difficile

³² Cette bande sera d'une largeur minimale et n'entravera pas le passage.

il est alors plus simple de les végétaliser. Cela consiste à transformer une partie de l'espace trottoir en une bande enherbée (avec ou sans arbres) qu'il suffit de tondre. Des trottoirs stabilisés à proximité de parcs ou en bas d'immeuble à Blois font aussi l'objet de végétalisation³³.

« Les stabilisés en dur on en a décaissé un petit peu, mis de la terre et on tond. On pouvait plus les entretenir, et quand c'est enherbé c'est sympa, les gens apprécient ils nous l'ont dit. Nous on préfère aussi, car les érigerons³⁴ qui pousse partout fait tristounet. » Entretien avec la responsable du service parc & jardin de la ville de Blois.

Tous les espaces ne sont pas concernés par ces réflexions. Les trottoirs quand ils sont trop abimés en centres-ville ou dans des zones pavillonnaires sont alors refaits en goudron afin de faciliter leur entretien par la suite ou la circulation. Chaque année, les services de la propreté urbaine en alliance avec la régie de la voirie disposent d'une enveloppe pour effectuer quelques travaux³⁵ de réfection des trottoirs en enrobé sur les zones les plus abîmées. Mais cela ne semble pas être une solution viable sur le long terme.

Les élus et techniciens semblent pour certains chercher une manière de s'approprier cette loi afin de le transformer en action environnementale locale. Nous sommes dans certains cas encore dans une phase d'expérimentation et d'hésitation quant à l'attitude à adopter. Les communes qui ont anticipé la réglementation semblent maintenant avoir atteint leur équilibre. Elles ont cependant toutes été confrontées aux mêmes difficultés lorsque celles-ci ont arrêté l'utilisation de produits phytosanitaires. Ce qui change ce sont les discours, les actions politiques et l'investissement menés autour de cette végétation. Certains tentent de l'intégrer ou de faire de cette réglementation un programme d'action environnementale local tandis que d'autres cherchent toujours à l'éliminer le plus possible. Les projets sont encore naissants, et il faut du temps pour que tous les services puissent s'emparer des modifications qu'entraîne la loi Labbé. Nous avons pu montrer qu'elle pose cependant de véritables questions d'ordre techniques, aménagiste et d'organisation.

Nous avons ici tenté de mettre en évidence les différentes manières de s'approprier cette loi par les communes sur la gestion de la flore des trottoirs. Elle demande de la part du personnel

³³ L'espace pour circuler ne disparaît pas, il est simplement réduit.

³⁴ Plante montante voir annexe page 83.

³⁵ Quelques centaines de mètres par an.

de changer une partie de leur savoir-faire tout comme leur exigence professionnelle. Cette loi vient modifier la place de cette végétation en ville, rendant aujourd'hui plus tolérable ce qui était autrefois perçu comme sale. Les façons d'aménager les trottoirs peuvent également changer, il peut devenir un lieu d'accueil de biodiversité souhaité en plus de son usage piétonnier.

Si cette végétation sur les trottoirs est plus tolérée il semble que cela soit par défaut. Dans la majorité des cas, les acteurs rencontrés ne voyaient pas d'intérêt écologique à cette végétation. C'est bien le manque de temps des techniciens et de moyen technique efficace qui entraînent les élus/techniciens à mieux accepter la présence de cette végétation. C'est-à-dire que les communes tentent de trouver un point d'équilibre entre un bon entretien des voiries et un niveau de flore acceptable tout en tentant de préserver un équilibre financier de leur service soumis à des politiques budgétaires restreignant leurs possibilités d'action. Sans ces contraintes budgétaires, de main d'œuvre, et d'efficacité des techniques alternatives il est possible que cette végétation soit enlevée totalement. La flore spontanée des trottoirs ne répond pas pour eux à des logiques de biodiversité. L'aspect esthétique prédominait dans les discours, la végétation n'ayant ça place en ville que si celle-ci l'embellit. Cela se traduit par le fait que toutes les initiatives de végétalisation des communes se font essentiellement par le fleurissement. Cette modification d'aménagement vise alors à éliminer la flore sauvage pour la remplacer par une végétation maîtrisée et implantée volontairement. Peut-être que les habitants ont une perception de cette végétation qui est différente.

Il semble aussi important de comprendre la façon dont les acteurs que nous avons rencontrés font ou non le lien entre pesticides, qualité de l'eau et santé des habitants. Lors de nos entretiens, deux agents nous ont rapporté qu'ils comprenaient qu'il fallait réduire les pesticides, mais que d'autres personnes comme les agriculteurs en utilisaient bien plus qu'eux. Les relations entre santé des agents/habitants et pesticides ont été évoquées par un seul des élus rencontrés. Celui-ci rapportait le fait que les agents étaient aujourd'hui contents de ne plus avoir à traiter l'espace public en arborant « une tenue de cosmonaute ». Il pourrait alors être intéressant de continuer les entretiens avec les agents techniques en les dirigeant sur le plan de la santé au travail et avec les élus sur la qualité de l'eau. Car l'objectif principal de la loi est de réduire la concentration de pesticides dans les milieux naturels tout en préservant la santé des habitants et des travailleurs chargés d'appliquer ces produits. Ces objectifs ne nous étaient que peu relatés lors des entretiens.

Plus généralement, cette étude auprès des élus et des techniciens vient ouvrir d'autres pistes de réflexion que nous n'avons pas pu traiter. L'usage de techniques manuelles comme la binette pose des questions de pénibilités au travail du fait de l'importance du temps nécessaire au désherbage et d'efforts corporels peu anticipés. Concernant la mise en place de gestions différenciées, cela pose des questions d'équité. Si dans notre cas les agents rencontrés tentent de faire le même travail partout, qu'en est-il sur le terrain concrètement ? Nous avons vu que certains espaces sont plus désherbés que d'autres. Il est possible que dans certains quartiers le sentiment d'abandon des pouvoirs publics se trouvent renforcé du fait de cette différence de traitement entre certains quartiers.

Durant notre étude nous avons vu que les élus et les techniciens sont attentifs à la réaction des habitants quant à cette végétation. Des intervenants associatifs comme le CDPNE ou encore des organismes agréés comme la Fredon réalise de plus en plus de conseils auprès des habitants et des collectivités. Cela a pour but de comprendre dans quelle manière est-il possible d'ajouter des espaces verts en ville et sous quelles formes.³⁶ Si certains acteurs estiment que les plaintes diminuent, ils sont toujours dans l'incertitude de l'efficacité des programmes de communication et de la perception de cette végétation sur les trottoirs. Si les réflexions autour des futurs aménagements de trottoir se multiplient, il devient alors nécessaire de savoir comment ils peuvent être reçus par les habitants. Notre étude quantitative vient alors apporter une partie des réponses en proposant de comprendre quel type de végétation est apprécié ou non en fonction des types de trottoirs et d'ambiance dans lesquelles elle se trouve. Les concepteurs, les élus locaux et les politiques pourront alors se servir de ces résultats pour adapter leurs gestions de cette végétation ainsi que les futurs aménagements des trottoirs.

³⁶ Information recueillie auprès de la fredon centre.

II. La perception de la végétation sur les trottoirs par les habitants

Si les politiques doivent mettre en place de nouvelles techniques d'entretien de l'espace public, les habitants sont aussi confrontés à cette végétation. En tant qu'usagers des trottoirs nous avons cherché à recueillir leurs perceptions de cette végétation spontanée grâce aux questionnaires qui vous a été présenté. Il s'agit maintenant de comprendre quels sont les critères qui influent sur la perception de cette végétation.

Présentation de l'échantillon

Nous avons effectué un questionnaire au niveau de l'agglomération de Blois ainsi qu'un questionnaire au niveau national. Pour des raisons de cohérence avec l'analyse du discours des politiques nous nous baserons sur les résultats de l'enquête concernant l'agglomération de Blois. Ce choix permet aussi de rester sur une même échelle de territoire et de pouvoir comparer les différences de perception entre Blois et son agglomération. Nous avons récolté 392 questionnaires, l'âge des enquêtés varie entre 14 et 92 ans avec 48 % d'homme et 52 % de femme. Les personnes interrogées vivent dans 56 % des cas dans une maison. 25 % des personnes ont au maximum un niveau bac (ou bac pro), 46 % un niveau allant de bac à bac +3, 29 % ont un niveau supérieur ou égal à bac +4. Concernant la répartition spatiale des enquêtés, 261 des enquêtés vivent à Blois et 131 dans la commune d'agglomération de Blois³⁷.

Nous allons vous présenter en allant dans le détail les résultats de cette enquête. Dans un premier temps nous verrons dans quelles mesures le type de végétation, sa répartition et son degré d'entretien influencent la perception des habitants. Dans un second temps, il s'agira de prendre en compte des facteurs liés directement aux situations personnelles des enquêtés. Il ne s'agit pas ici d'établir des profils détaillés des personnes appréciant ou non tel type de végétation, seulement de rendre compte des résultats les plus significatifs. Nous ne ferons donc pas d'analyses par effet de structure ni par analyses factorielles.

³⁷ Modalité de passation expliquée en méthodologie.

1) Les différentes appréciations de la végétation sur les trottoirs

Distribution des notes attribuées aux photos

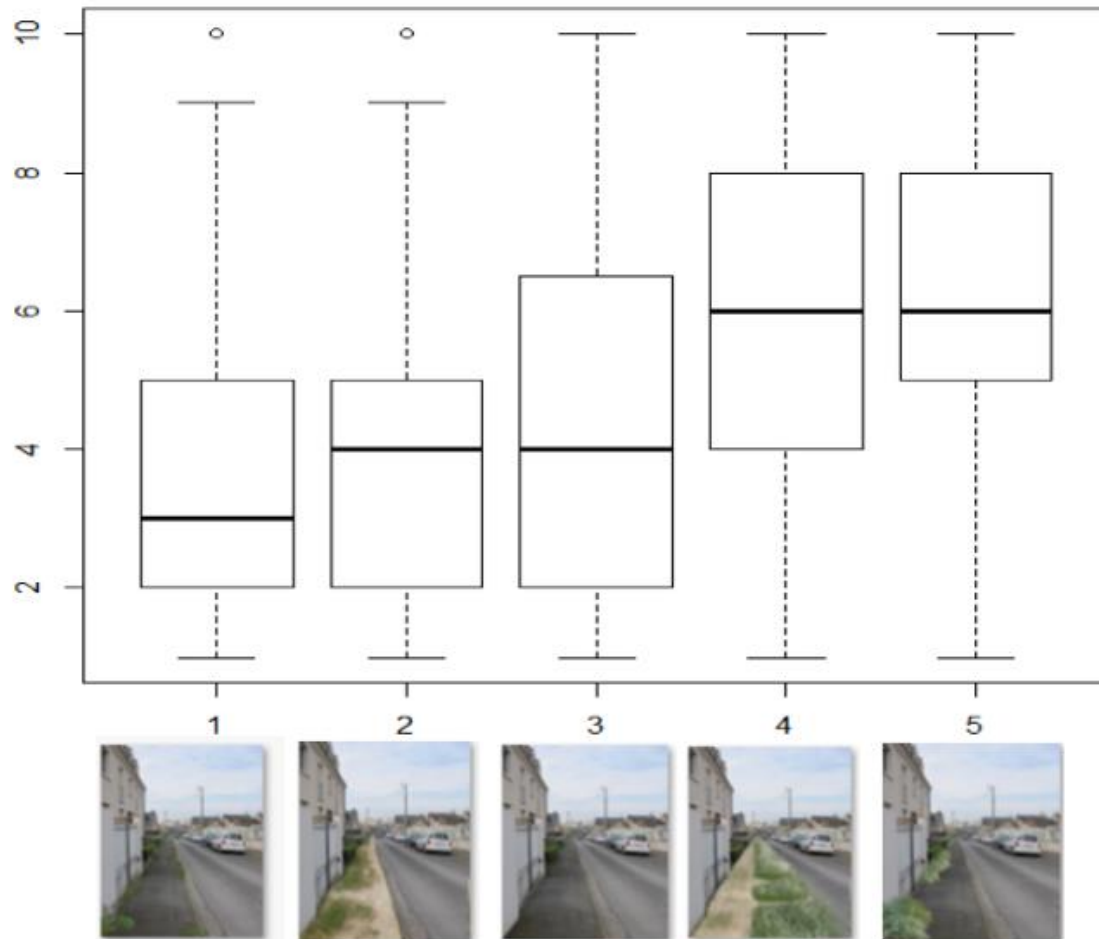


Figure 5

La barre centrale dans les boîtes à moustaches représente la médiane des notes.

Ce graphique nous donne à voir les photos classées par ordre de préférence croissante.

Exemple de lecture : Les boîtes à moustaches sont divisées en quartile. 50 % des personnes ont mis une note supérieure à 4 pour la photo numéro 2 ; 25 % l'ont noté entre 1 et 2 ; 25 % entre 2 et 4 ; 25 % entre 4 et 5 ; enfin, 25 % entre 5 et 9.

a) Une végétation spontanée mal aimée sur les trottoirs faiblement entretenue

D'une manière générale, la végétation spontanée où l'intensité de gestion est faible (photo 1 et 2) est celle-là moins appréciée avec plus de 50 % des enquêtes qui la notent entre 1 et 4. Par

exemple, la végétation spontanée sur un trottoir en asphalte (photo1) est ainsi la photo la moins bien appréciée, 75 % des personnes interrogées la notant entre 1 et 5. Les fleurs ornementales et la prairie urbaine sont quant à elles les mieux appréciées (photo 4 et 5). La photo 5 recevant même dans 75 % des cas une note supérieure à 5/10 et est alors la mieux notées de toutes.

L'aspect visuel de la végétation semble alors être une variable importante pour son appréciation. Les ambiances colorées sont régulièrement mieux appréciées que celle comportant uniquement du vert (Hands, Brown, 2001). Cela explique alors en partie, pourquoi les fleurs ornementales (photo 5) sont mieux notées que la végétation spontanée (1, 2). En plus de l'aspect coloré et esthétique, les fleurs sont souvent mieux appréciées, car leur rôle dans l'écosystème est plus connu du grand public. Certaines études (Kendall, 2012) ont montré que l'aspect de la plante en lui-même joue un rôle important, par exemple les variations de couleurs sont préférées aux blancs, et les plantes épineuses sont peu appréciées. Nous nous sommes cependant limités uniquement aux assemblages de plusieurs espèces et n'avons pas testé ces variations, bien qu'il existe une grande variation de plante fleuries et spontanées. Pour la prairie urbaine (photo 4), son aspect intentionnel et maîtrisé joue dans le fait que celle-ci soit préféré aux trois premières photos. Même si elle donne un aspect « sauvage » son aménagement donne l'impression qu'elle est volontairement implantée ce qui participe (Hand, Brown, 2001) à une meilleure appréciation de ce type d'ambiance. Sans le cheminement piéton aussi net sur le côté gauche du trottoir, il est probable que nous aurions eu un résultat totalement différent. L'intention donnée à ce trottoir le rend alors acceptable, il est cohérent avec un désir de nature qui soit contrôlé.

Le type de trottoir joue aussi un rôle dans son appréciation par les habitants. Si l'on regarde de près, le trottoir sans végétation en milieu fermé (photo 3) obtient la moyenne de 4,5 ce qui le place proche de la végétation spontanée. Lors de nos discussions avec les habitants, beaucoup d'entre eux nous ont raconté qu'ils trouvaient ces trottoirs peu esthétiques, mais pratiques. D'autres études (Weber, 2014) montrent que les trottoirs en asphalte sont souvent peu appréciés, car jugés trop « gris » et « bétonnés ». Ceci explique également pourquoi le trottoir en stabilisé accueillant la végétation spontanée (photo 2) est mieux noté que son homologue en béton (photo 1). Le stabilisé le rend moins artificiel ce qui augmente légèrement le niveau d'acceptation de la flore spontanée. Au niveau des résultats on observe que 50 % des interrogés lui ont mis une note entre 1 et 4 alors que pour la photo 1, 50 % des notes sont comprises entre 1 et 3. Le trottoir arborant la prairie (photo 4) vient encore appuyer cela, montrant que le stabilisé est préféré si la végétation y est contrôlée et agencée de façon à l'accueillir. Il semble

que l'aspect sable de ce trottoir rende moins inopportun la présence de flore que sur de l'asphalte.

b) La variation du recouvrement du trottoir par la végétation comme facteurs d'explication de perceptions différentes

Sur les trottoirs 1 et 2, (Figure1) la végétation est répartie de manière hétérogène. On la trouve au milieu du trottoir, sur les côtés et toutes les plantes sont espacées. Cette répartition est souvent peu appréciée (Rink, 2015) du fait du sentiment d'abandon qu'elle procure.

« Là [Photo 7& 10] on sent que c'est voulu, y'en a pas partout, même si c'est un peu haut, c'est beau quoi. » Habitant n° 2 à Blois, à propos des photos sur la prairie.

La ville étant un lieu de vie où la population a des attentes en termes de qualité des espaces, elle peut ressentir une gêne, voir un sentiment d'insécurité en marchant sur des trottoirs jugés abandonnés (Francès, Magdalena, William, 1998). La ville est aussi un espace de maîtrise de l'humain sur son environnement et cette végétation vient remettre en question son contrôle sur lui. C'est alors le partage de l'espace entre piéton et végétation qui est remis en question comme l'explique un habitant que nous avons interrogé.

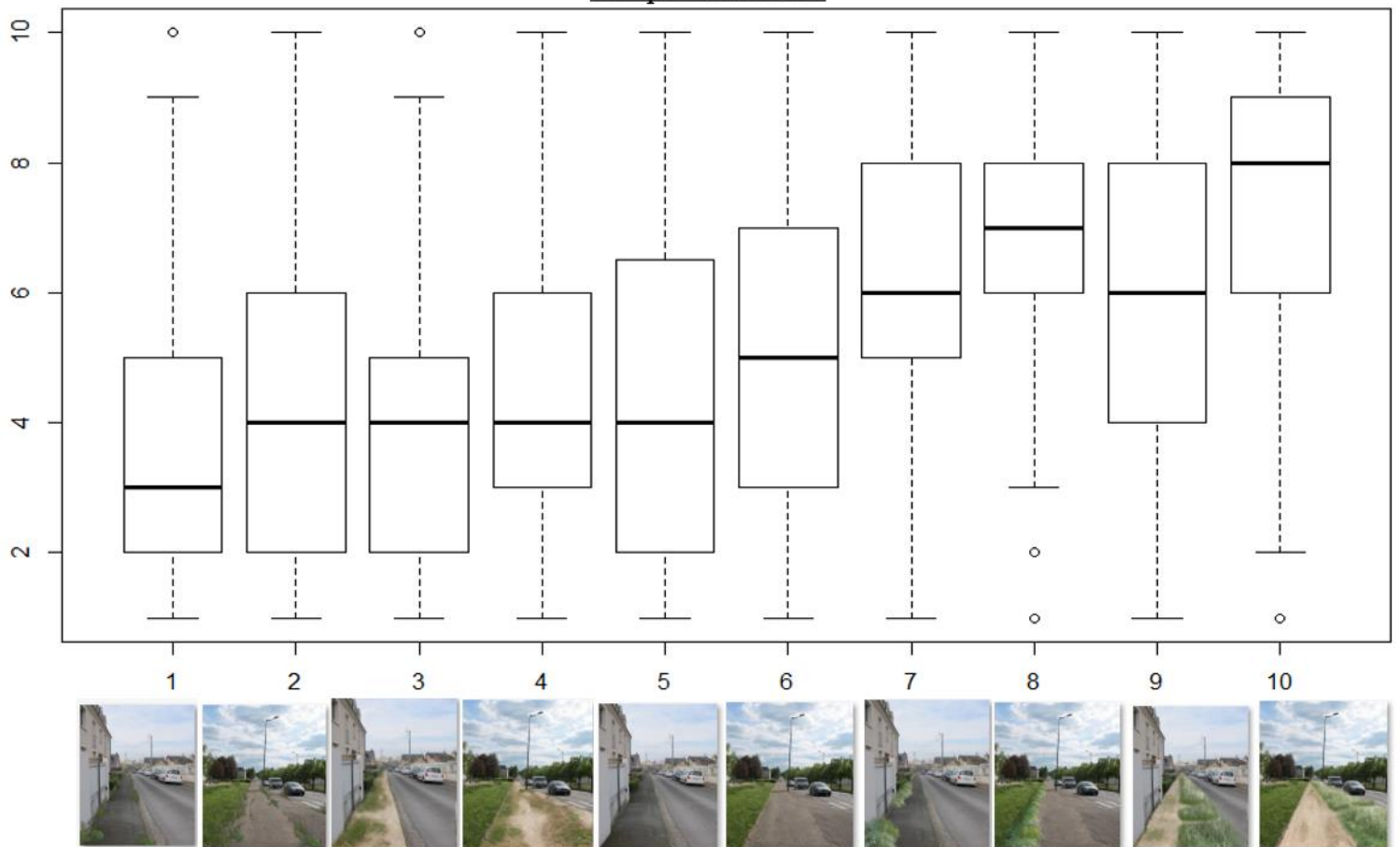
« Un petit peu le long du mur passe encore, mais là on croirait que c'est abandonné, que personne n'y vit » Habitant n° 3 à Blois, à propos de la photo 1.

La photo concernant la prairie et les fleurs (4 et 5) comporte une flore dense, sur un seul côté, ce qui donne un aspect maîtrisé et semble participer à son acceptation. Ce résultat rejoint une étude réalisée en 2003 au Japon sur la végétation le long des routes (Todorova, Asakawa, Aikoh). Celle-ci montre que la végétation le long des routes est mieux appréciée quand elle est répartie de manière compacte, formant une composition continue et colorée. Si les photos 1 et 2 comportaient une végétation plus équitablement répartie sur un côté, en envahissant moins l'espace, il est possible que leur note ait été plus élevée.

La morphologie de la végétation et la répartition du couvert végétal sur le trottoir sont des facteurs importants dans la construction de la perception de la végétation. Nous avons vu par exemple que ces deux facteurs pris simultanément expliquent la différence d'appréciation entre végétation spontanée et prairie aménagée. En plus de cela il semble que les ambiances visuelles dans lesquelles les trottoirs s'inscrivent sont également à prendre en compte.

c) La végétation sur les trottoirs mieux acceptés dans les ambiances paysagères ouvertes

Distribution des notes attribuées aux photos. Comparaison entre espaces fermés et espaces ouverts.



Une de nos hypothèses fortes était de penser que la perception pouvait fluctuer en fonction de l'ambiance visuelle que donne le trottoir. Elle vient alors se vérifier, car à végétation égale, les trottoirs qui se trouvent en milieu ouvert seront toujours mieux notés que ceux en milieu fermée. Si la médiane est similaire pour les photos 3 et 4, (figure 2) lorsqu'on s'intéresse à la moyenne on s'aperçoit que l'espace ouvert à 4,4/10 contre 3,6/10 pour la photo fermée. Cette différence peut s'expliquer par le fait que le contraste bâti/végétation spontanée renforce l'idée que celle-ci n'est pas à sa place, ce qui se traduit par une mauvaise notation. Les espaces fermés sont plus soumis à des attentes d'entretien élevé de la part des habitants, car ils sont directement accolés à des constructions. L'aspect « sauvage » ou manque d'entretien que donne ce type de flore peut alors être renforcé (Kendal, 2017) pouvant dévaloriser les bâtiments. En revanche, il est montré que dans les parcs publics (qui sont des espaces ouverts) la présence de flore sauvage est mieux acceptée. L'intensité d'entretien demandé est alors moins importante dans les espaces ouverts, le cadre visuel permettant de mieux tolérer cette végétation. Cette influence rejoint à nouveau

les autres résultats sur le recouvrement du trottoir occupé sur le trottoir. Si celle-ci arrive à s’y intégrer, on semble moins y porter un jugement moins négatif que dans les lieux où elle contraste directement avec le cadre visuel. Dans les espaces ouverts, le fait qu’il y ait une pelouse rend sûrement moins incohérente la présence d’herbe sauvage sur le trottoir. Ils n’obtiennent certes pas de bonnes notes, mais il faut tout de même noter ces différences.

Ce premier niveau d’analyses ne suffit cependant pas à déterminer entièrement pourquoi cette végétation est appréciée ou non, ni de déterminer entièrement les lieux où elle est jugée opportune. Pour cela il nous faut maintenant analyser les adjectifs que les habitants ont associés à cette végétation.

d) Les adjectifs associés à la végétation et les lieux où celle-ci est jugée opportune

Dans cette partie du questionnaire, les adjectifs étaient mis seulement en fonction de la végétation présente sur le trottoir sans prendre en compte l’ambiance paysagère. Nous avons alors effectué un zoom sur les différentes photos (Cf. Partie 2 du questionnaire page 75, Photo Annexe Page 81-82)

2) Un désir de nature sur les trottoirs sous condition qu’elle soit entretenue

Adjectifs associés aux 5 types de trottoirs

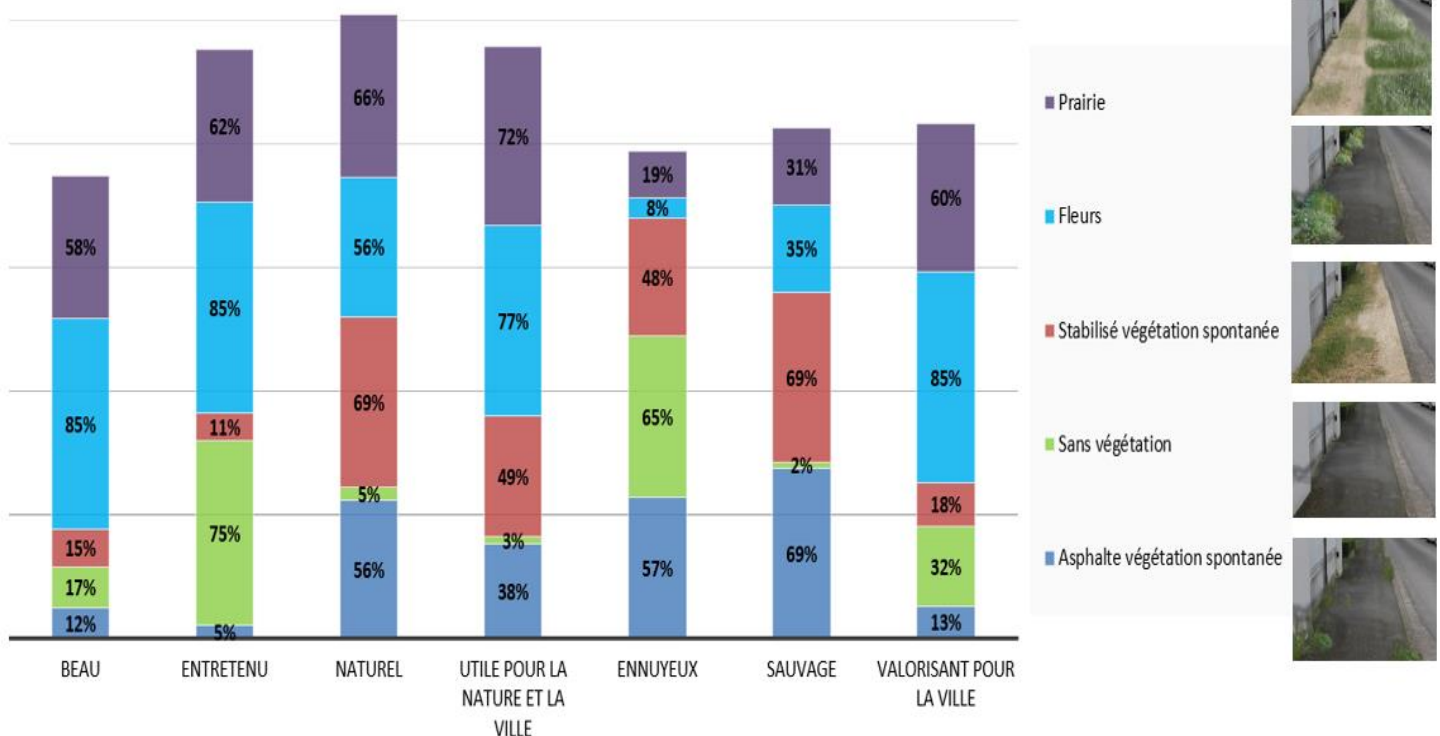


Figure 7

Exemple de lecture : 65 % des personnes interrogées trouvaient le trottoir sans végétation ennuyeux. Il est normal que les pourcentages dépassent les 100, car plusieurs adjectifs étaient possibles pour chaque type de végétation. Nous avons uniquement sélectionné les pourcentages ou les personnes répondent « oui » à l'adjectif. Le nombre total d'enquêtes est de 394.

Les photos concernant les fleurs et la prairie urbaine sont jugées « valorisantes pour la ville » par 85 % et 60 % des personnes interrogées respectivement. Ces trottoirs sont également jugés « beaux » dans les mêmes proportions (85 % pour les fleurs et 58 % pour la prairie). Ces résultats viennent alors ajouter un niveau d'explication supplémentaire aux bonnes notes recueillies pour ces trottoirs. Les adjectifs associés aux photos nous mènent à penser qu'il faut donner à voir une végétation qui ait à la fois un aspect « naturel » tout en étant « entretenue ». Par exemple, la prairie urbaine est jugée à 61 % « sauvage » tout en étant considérée à 62 % comme « entretenue » et à 66 % comme « naturelle ». Les fleurs et la prairie urbaine sont les seuls à combiner par la majorité des personnes les adjectifs comme « beaux », « entretenus », « naturels », « utiles pour la nature et la ville » et « valorisants pour la ville ». Ce qui est valorisant pour la ville est alors ce qui est entretenu et de fait est trouvé beau. Ces critères semblent alors essentiels afin que cette végétation soit appréciée par une majorité d'habitants. Cela se confirme par le fait que les autres trottoirs sont loin de cumuler ces adjectifs. Par exemple, si le trottoir en « stabilisé spontanée » est jugé à 69 % « naturel » il est cependant considéré seulement par 15 % des personnes comme « beau ». Le même effet est constaté avec les autres adjectifs, le côté naturel ne suffit pas, il faut que celui-ci arbore un aspect « entretenu » pour qu'il augmente ces chances d'être considéré comme beau ou valorisant pour la ville. Que ce soit le trottoir sans végétation ou les deux autres accueillants de la végétation spontanée, ils sont jugés majoritairement comme « dévalorisants pour la ville » (87 % pour celui en asphalte accueillant de la végétation spontanée, 82 % pour le stabilisé accueillant de la végétation spontanée, 68 % pour celui sans végétation). Ils sont également très peu perçus comme « beaux », le trottoir sans végétation étant devant les trois autres avec 17 % des personnes le jugeant « beau ». Il manque aux trottoirs une apparence esthétique ainsi qu'un aspect montrant qu'il y a eu une intervention humaine afin qu'ils soient mieux appréciés. Ceci rejoint alors les résultats obtenus en analysant simplement les notes attribuées aux trottoirs.

Les trottoirs trop radicaux, c'est-à-dire enherbés ou pas du tout son alors ceux jugés les plus négativement. Ceux qui allient un juste équilibre entre végétation et espace piéton sont beaucoup plus appréciés. Les trottoirs sans végétation, ou ceux accueillant une végétation spontanée sont alors jugés « ennuyeux » par la majorité des enquêtes. Il est alors possible d'introduire du végétal sur les trottoirs en respectant certains critères.

3) Connaitre son environnement pour mieux l'apprécier.

En plus de ce côté ennuyeux, les enquêtés ne trouvent pas « utile pour la nature et pour la ville » les trottoirs en végétation spontanée qu'ils soient en stabilisé ou en asphalte. Le jugement de cette végétation est alors uniquement fait sur des critères visuels et subjectifs. Les enquêtes semblent ignorer les services écosystémiques que peut rendre cette végétation. Il est possible que les personnes apprécient mieux la végétation spontanée quand elles connaissent les effets de celle-ci sur l'environnement urbain et sur la biodiversité. Pour les espaces verts urbains, une étude (Jim, Chen, 2006) a montré qu'il y avait une corrélation positive entre le fait d'aimer la végétation sauvage et le fait de connaître les services éco systémiques qu'elle rend (par exemple l'amélioration de la qualité de l'air en ville). Dans notre cas, il semble que cette hypothèse se vérifie. Ainsi, sur les 50 personnes trouvant que la photo avec la végétation spontanée sur l'asphalte soit « valorisante pour la ville », 49 les trouvent également³⁸ « utiles pour la nature et la ville ». On observe le même effet sur le trottoir en stabilisé contenant de la végétation spontanée.³⁹

Les personnes trouvant ce type de végétation utile ou valorisante pour la ville sont une minorité par rapport au total de l'échantillon. Il semble cependant que ce soit ses deux variables qui font qu'ils apprécient mieux la végétation spontanée que les autres enquêtés. Il y a une tendance à mettre à distance les entités naturelles non volontaires en ville (Mathieu, 2000) du fait de leur méconnaissance. Il faut alors pour qu'elles soient dignes d'intérêt que les acteurs connaissent le rôle de cette « nature en ville » et que celle-ci soit maîtrisée par l'homme (Mathieu, 2000) afin de la rendre légitime dans l'espace urbain. C'est ce qu'il se passe avec nos photos concernant la végétation, les personnes pensant que la végétation spontanée est « valorisante pour la ville » la trouvent utile. Les autres enquêtés préfèrent majoritairement voir de la flore maîtrisée, car c'est à elle qu'il trouve une utilité pour la nature et la ville. Il semble alors s'opérer une distinction entre l'esthétique et l'utile.

Les adjectifs associés à ces types de trottoirs nous ont permis d'analyser plus en détail les critères qui font que cette végétation est appréciée ou non. Si les espaces ouverts/fermés

³⁸ Khi deux valide, test degré de liberté 1, signification asymptotique 0,000. 0 % ont un effectif théorique inférieur à 5. Effectif théorique minimum de 35,45.

³⁹ Voir tableaux pages 83-84.

donnent un premier niveau d'analyse quant aux lieux où on souhaite ou non, trouver de la végétation sur les trottoirs, nous pouvons maintenant entrer dans un niveau de détail supérieur.

4) Des espaces aux attentes différenciées, le centre-ville un lieu où l'on ne transige pas avec l'entretien

En plus des adjectifs, nous demandions pour les 5 types de trottoirs de sélectionner des lieux où les habitants souhaiteraient trouver ce type de trottoirs. Ils avaient le choix entre « En centre-ville/bourg » en « Zone résidentielle » en « Zone industrielle/périphérique » ou à « Aucun endroit », plusieurs choix étant bien sûr possible.⁴⁰

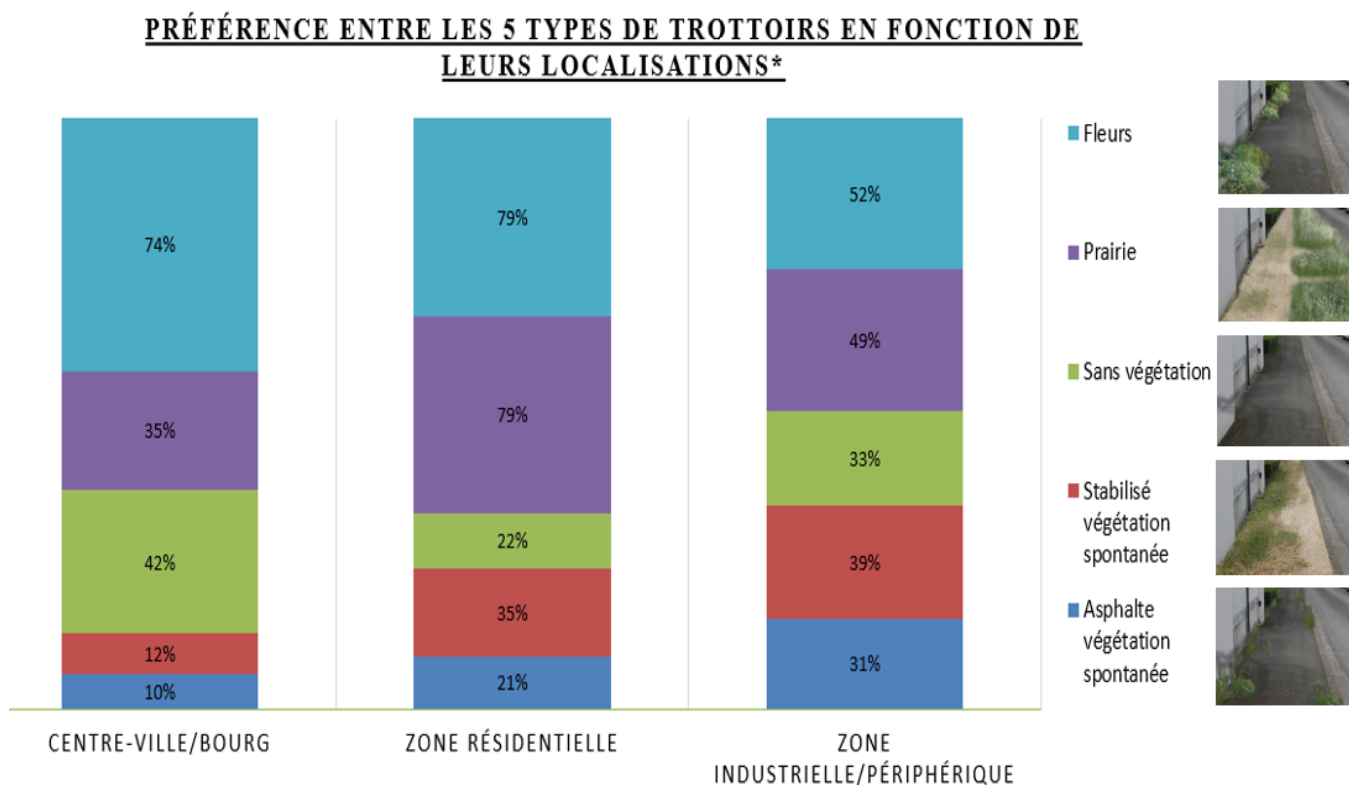


Figure 8

*Exemple de lecture : 42 % des personnes interrogées souhaitent trouver un trottoir sans végétation au centre-ville/bourg. Il est normal que les pourcentages dépassent les 100, car plusieurs lieux étaient possibles pour chaque

⁴⁰ Cf. question 2 annexes pages 75.

type de végétation. Nous avons uniquement sélectionné les pourcentages ou les personnes souhaitent voir la végétation. Le nombre total d'enquêtes est de 394.

La photo montrant la prairie urbaine qui est alors l'une des mieux appréciée (Figure2) n'est souhaitée en centre-ville ou bourg que par 35 % des personnes. Compte tenu des précédents résultats, nous nous attendions à ce que celle-ci soit à nouveau plébiscitée, mais il semblerait que le centre-ville fasse l'objet d'une haute attente d'entretien. À part les fleurs qui sont souhaitées au centre-ville par 74 % des personnes, aucune des autres photos n'obtient alors la majorité. Les fleurs viennent alors apporter une plus-value esthétique et naturelle que les autres trottoirs ne semblent pas apporter. Ce qui est souhaité en centre-ville est alors complexe, on observe un refus de toute végétation donnant une impression de sauvage. Il est cependant étonnant que le trottoir sans végétation soit aussi peu attendu dans cet espace. Il est en effet souhaité par 42 % des personnes, ce qui en fait le deuxième mieux placé derrière les fleurs. On peut alors interpréter ce résultat comme un désir de fleurissement des centres-ville qui sont souvent jugés trop « minéraux » (Weber, 2014). Le trottoir sans végétation est d'ailleurs régulièrement au même niveau que la végétation spontanée dans les autres espaces. Ce trottoir est le plus rencontré lorsque nous marchons dans ces espaces et il est pourtant assez peu souhaité, quels que soient les lieux.

« Les fleurs, ou la pelouse là c'est l'idéal lorsqu'il y a la place de le faire. Le béton ce n'est pas beau quand on peut faire autrement moi je suis pour. » Habitant n° 2 à Blois.

Dans certaines zones où il est possible de changer les trottoirs, il semble qu'un aménagement comportant de la végétation serait préféré à un recouvrement classique.

Lorsqu'on s'intéresse à la zone résidentielle on s'aperçoit que la prairie est à nouveau souhaitée par 62 % des personnes interrogés. Le fait de vouloir trouver de la végétation spontanée s'améliore aussi nettement, le trottoir en stabilisé passant de 12 % pour le centre-ville à 35 % en zone résidentielle.

Les résultats concernant les zones industrielles/périphériques les démarcations entre les types de végétation sont moins flagrantes. La prairie et les fleurs ornementales sont alors moins souhaitées que dans les autres espaces. Nous ne disposons pas assez d'éléments pour comprendre ce qui explique cela. Toutefois, ces espaces sont peu pratiqués à pied, il se pourrait que les habitants aient plus de mal à se projeter ou s'imaginer sur ces trottoirs que ceux en centre-ville ou sur un trottoir devant leur habitation.

Ces différences de score entre les types de végétations montrent que les attentes ne sont pas les mêmes en fonction des espaces de la ville. Le centre-ville ou bourg, est alors bien à part comparé aux deux autres espaces, les enquêtes jugeant inopportun toute autre chose que la présence de fleurs. D'une manière générale, plus on s'éloigne du centre-ville, plus le score de la végétation spontanée augmente. Celle-ci n'atteint jamais la majorité, mais on y devient moins intolérant. En termes de recommandations, cela pourrait se traduire par le fait d'installer des fleurs ornementales en centre-ville tout en ayant une forte intensité de gestion sur cet espace. Dans les zones plus excentrées, les trottoirs pourraient être aménagés de façon à accueillir de la végétation et seraient gérés de manière extensive (tontes ou fauches très espacées dans le temps).

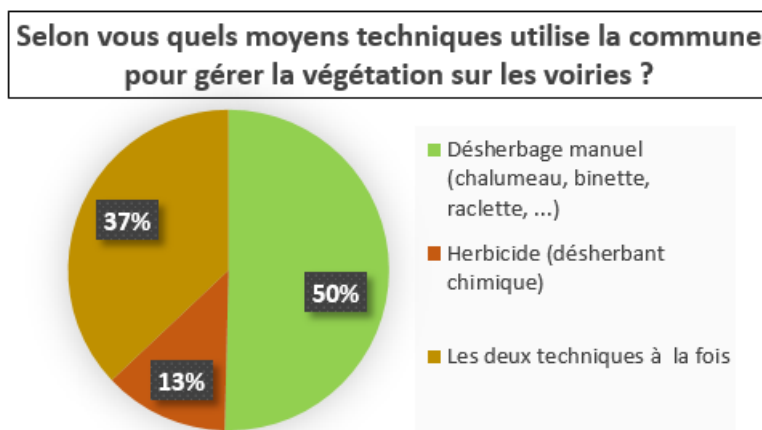
Si ces résultats nous donnent une bonne idée des raisons qui font que ces types de trottoirs sont appréciés ou non, des études (Botzat, 2016) montrent l'importance de la prise en compte de critères sociodémographiques et individuels dans la perception de la végétation en général.

III. L'influence des critères individuels et sociodémographiques sur la perception de la végétation des trottoirs

1) Connaitre les modalités de gestion de l'espace public pour mieux tolérer la végétation

Nous avons la possibilité de comprendre si la connaissance de la réglementation, des techniques d'entretien utilisés ou encore si la communication de la commune concernant l'entretien des voiries pouvait influencer sur la perception des habitants. Nous pensions par exemple que le fait de connaître qu'il était désormais interdit de traiter l'espace public avec des pesticides pouvait participer au fait que les habitants puissent mieux tolérer cette végétation. D'autant qu'au vu de nos résultats, 75 % des interrogés disent connaître cette réglementation. Nous n'avons cependant trouvé aucune corrélation valide entre le fait de la connaître la réglementation et d'apprécier les différents types de végétations. Nous pensions que ce résultat pouvait provenir de la faible structure de l'échantillon. Mais lorsqu'on effectue ce croisement avec la base de données à l'échelle nationale (avec une forte population), nous n'observons pas non plus de corrélation valide.

La connaissance des outils utilisés par les agents semble quant à elle jouer un rôle dans la perception de la végétation. Nous devons avant d'approfondir ce point faire état d'une contradiction entre deux résultats :



Alors que 75 % des personnes disent avoir connaissance de la loi pour limiter les pesticides en villes, elles sont tout de même 50 % à penser qu'on en utilise encore (quand on associe les répondants qui pensent que les deux techniques à la fois sont encore utilisées avec ceux qui pensent qu'on utilise encore des herbicides). Il est alors possible que les enquêtés n'aient pas bien compris les modalités de la loi ou alors que notre question n'était pas assez claire. Quoi qu'il en soit ce résultat vient relativiser le fait que la loi est connue de tous et surtout que ce qu'engendre cette loi en termes d'utilisation de produit phytosanitaire est peu compris par la population.

Lorsqu'on s'intéresse aux perceptions de la végétation en fonction de la connaissance des outils utilisés, on s'aperçoit qu'il y a une corrélation significative entre le fait de penser que les agents de terrain utilisent encore des désherbants chimiques, et le fait de moins bien noter la végétation en général que les autres. Ce croisement est valide pour tous les types de végétations. Il amène l'idée que les personnes qui pensent qu'on peut encore utiliser de désherbants veulent un trottoir qui soit fortement entretenu. Les personnes qui pensent qu'on utilise seulement des techniques manuelles sont quant à elles plus nombreuses à apprécier la végétation spontanée et la note globalement mieux que les autres. Les corrélations sont également valides. Il est possible que les personnes soient alors plus tolérantes envers la présence de ces plantes du fait qu'elles savent que la gestion manuelle nécessite un travail différent que du temps de l'utilisation de pesticides.

Ce résultat se précise avec l'analyse de la question 7 de notre questionnaire⁴¹. Les enquêtés devaient sélectionner les situations qu'ils trouvaient « acceptables » au sens où cela ne les gêne pas de voir ce type de trottoirs par rapport à un autre. Les personnes qui ont répondu que les agents techniques utilisent des outils manuels pour gérer les voiries sont alors plus nombreuses à trouver acceptable les trottoirs avec de la végétation dessus, et cela quel que soit son type. Nous avons également trouvé des corrélations valides⁴² entre le fait d'avoir entendu parler des actions de la commune et de mieux accepter les situations présentées et quel que soit le photo. Ces résultats nous montrent alors que le travail de communication auprès des habitants qui a été réalisé peut avoir un impact sur le regard que l'on porte sur la présence de cette flore. De plus, la réglementation entrera en vigueur pour les particuliers en 2019, il est possible que lorsqu'ils devront également tout faire à la main ils changent aussi de regard sur la présence de cette végétation.

« Lorsque les particuliers ne pourront plus entretenir leurs allées avec de l'herbicide ils comprendront mieux aussi. On verra bien comment ils feront » Entretien avec le maire et les agents techniques de la commune de Monthoux-sur-bièvre.

Les particuliers ayant un jardin ou des allées qu'ils désherbent ne pourront plus alors mettre à distance aussi facilement la végétation spontanée dans leur sphère privée. À leur échelle, ils seront confrontés aux mêmes problématiques que les agents des communes. Au vu de nos résultats, il est alors possible que ces derniers deviennent alors plus tolérants envers la présence de cette végétation.

Si la connaissance des techniques de gestion de l'espace public peut influencer sur la perception de la végétation, nous avons voulu tester si le fait d'habiter en zone rurale avait un impact.

⁴¹ Annexe page 76

⁴² Khi deux valide par exemple avec le fait de trouver la photo en asphalte spontané acceptable et le fait d'avoir entendu parler des actions de la commune pour limiter les pesticides dans les espaces publics. Signification asymptotique de 0.031, effectif théorique minimum de 17,55 et 0 % d'effectif théorique inférieur à 5. Les résidus ajustés sont également de 2,2 pour la relation citée avec un degré de liberté de 1.

2) Habiter Blois où en agglomération un facteur peu influent sur l'appréciation de la végétation

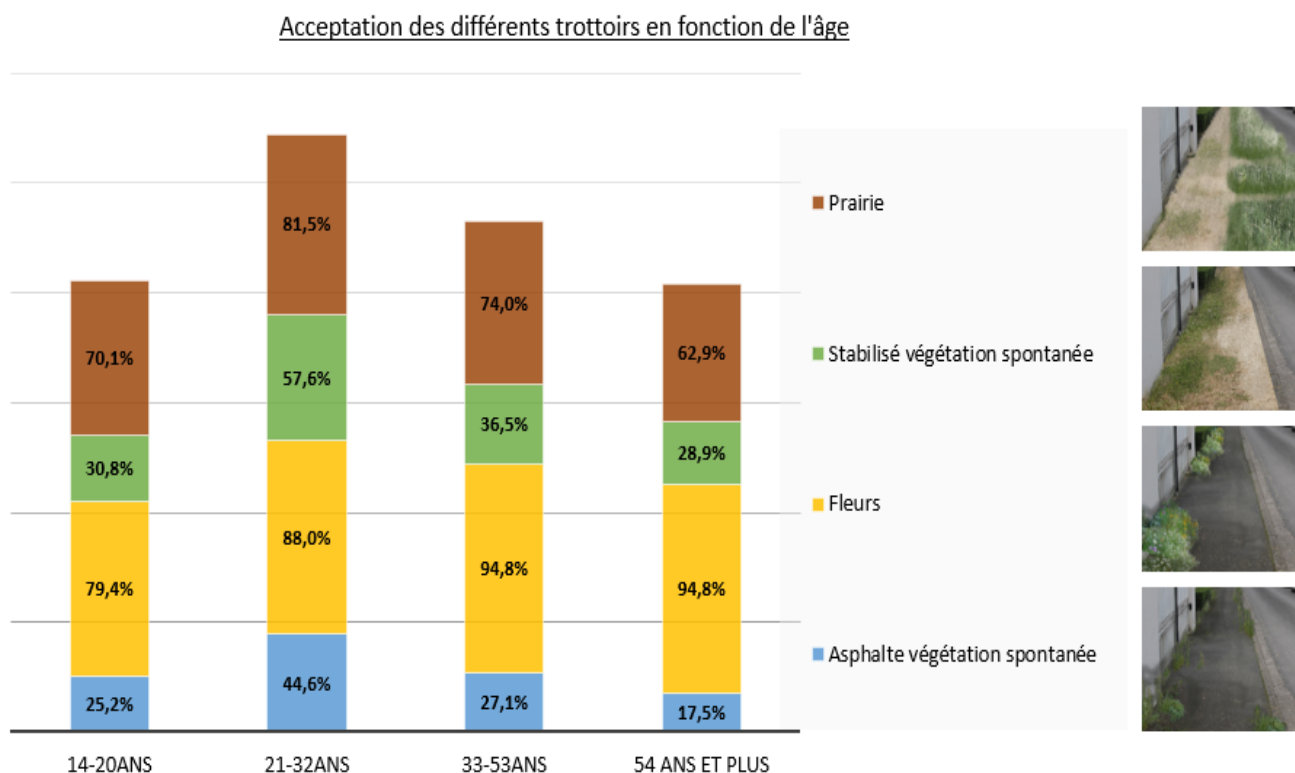
Nous pensions qu'il était possible que le fait d'habiter en dehors de Blois amène un regard différent sur la végétation du fait d'une plus grande proximité avec elle, mais il semble que cela ne soit pas le cas. En effet, deux corrélations sont valides et elles montrent que les habitants de Blois notent mieux les trottoirs contenant de la végétation spontanée que ceux en dehors de l'agglomération. Ce facteur est sûrement confondu avec le fait que les jeunes se trouvent essentiellement dans la ville de Blois et qui ont sur le plan statistique un impact plus important que la localisation de la personne. Nous pensions également que le fait que la personne fasse du jardin chez elle puisse avoir une influence, mais nous n'avons pas trouvé de corrélation valide. Le résultat le plus significatif est celui entre les personnes qui habitent dans une maison et celles qui vivent en appartement. Ces dernières notent mieux la végétation spontanée sur les deux trottoirs que les personnes habitant dans une maison. Cette corrélation n'est cependant pas valide pour les fleurs ornementales et la prairie. Ce résultat peut s'expliquer par la proximité entretenue avec cette végétation lorsqu'on habite dans une maison. Le trottoir devant chez soi peut alors être perçu comme une annexe de la maison (Segaud, 2007) qui exige de l'entretien comme le reste de la maison. Le fait de voir sur son trottoir de la végétation spontanée est alors jugé non acceptable sauf si celle-ci comporte des fleurs ornementales. Cela rejoint alors les discussions que nous avons pu avoir avec les habitants sur leur devant de maison.

« Les fleurs ça serait bien, ça ferait plus joli, quand y'en a qui s'installe comme les roses trémières je les laisse, ça embellit la rue, le reste (les autres photos) c'est pas terrible quand même. » Habitant n° 3 à Blois

Le fait d'avoir un trottoir fleuri ou bien entretenu peut aussi être un signe de distinction par rapport à ses voisins. Il est possible que moins aimer la végétation spontanée quand on est en maison vienne du fait qu'on puisse associer l'état de notre devant de maison à celui de notre intérieur ou de notre jardin. Ce constat vient appuyer les conclusions faites dans la partie concernant les relations entre types de végétations souhaitées et les lieux en ville qui montrent que les trottoirs très entretenus en asphalte ne sont pas appréciés et que des fleurs ornementales ou de la prairie seraient beaucoup aimées en zone résidentielle.

3) Les jeunes et les plus diplômés apprécient mieux la végétation sur les trottoirs

Nous n'avons pas trouvé de relation significative entre le fait d'apprécier la végétation ainsi que le genre de la personne⁴³. En revanche, il s'avère que si l'on s'intéresse à l'âge des enquêtés on s'aperçoit qu'il existe des différences importantes entre les générations⁴⁴.



Ainsi, les personnes qui ont entre 21 et 32 ans sont toujours celles qui apprécient l'ensemble des trottoirs excepté les fleurs.⁴⁵ Par exemple, ils sont de loin ceux qui acceptent le plus de trouver des trottoirs arborant de la végétation spontanée⁴⁶ que cela soit sur l'asphalte ou le stabilisé. Ce résultat rejoint d'autres études (Mathey, Arndtb, Bansea, Rink, 2016) qui montrent également que les personnes de moins de 35 ans sont celles qui voient plus positivement la végétation spontanée dans des friches industrielles urbaines. D'autres études (Jim, Chen, 2006)

⁴³ Les P-Values étaient dans 80 % des bien supérieurs à 0,5 % et pour les deux cas où ce n'est pas le cas rien de parlant ne ressortait.

⁴⁴ Les âges ont été découpés en quatre classes d'effectif équivalent.

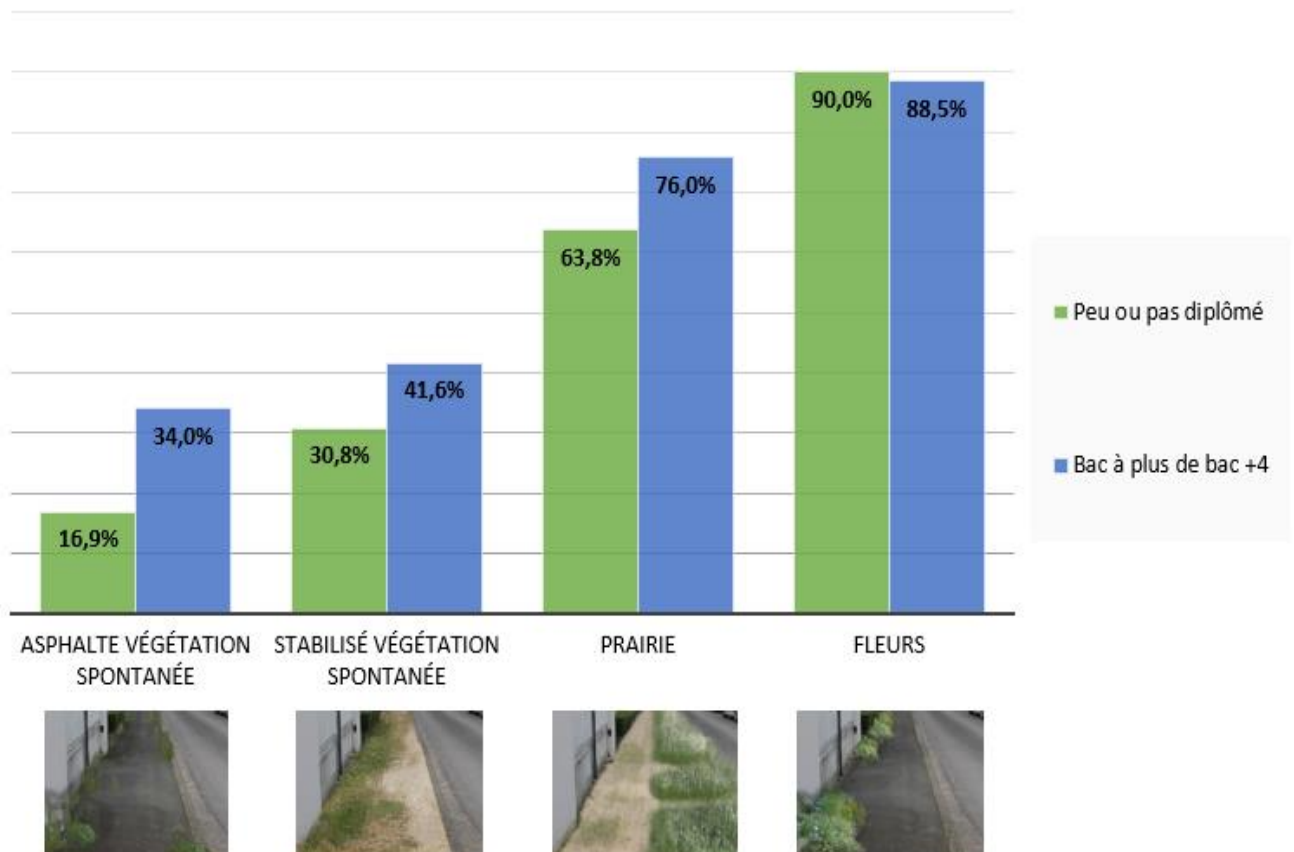
⁴⁵ Khi deux valide mettre les références ici. Parler du résidu ajusté ici.

⁴⁶ Résidu ajusté de 4.

montrent également que les personnes de moins de trente ans, sont celles qui connaissent le mieux le rôle que peut avoir la végétation dans l'espace urbain et sont de fait ceux qui l'apprécient le plus. Ils pensent ainsi que les jeunes sont plus sensibilisés à l'environnement que les personnes plus âgées ce qui expliquerait cette différence.

En opposition avec les résultats précédents, les plus de 54 ans ont une attente de la végétation qui est fortement esthétisée étant donné que mis à part les fleurs ornementales elles sont celles qui apprécient le moins les autres situations. Ceci peut s'expliquer par le fait qu'ils sont aussi les personnes ayant connu la démocratisation des pesticides pour l'entretien des voiries, des espaces verts ou encore en agriculture. Elles ont alors des attentes d'entretien qui semblent être celles du temps où l'on pouvait encore utiliser ce type de produits. Il faut toutefois relativiser, les personnes situées entre 21 et 33 ans dans notre étude sont aussi souvent plus diplômées que les autres personnes, ce que nous allons voir, joue également un rôle important.

Acceptation des différents trottoirs en fonction du niveau de diplôme



Ce graphique représente le croisement de la question 7 ⁴⁷ et du niveau de diplôme recodé en deux catégories : d'une part, les personnes ayant un bac professionnel, un CAP ou pas de diplôme et d'autre part, les personnes ayant un bac général jusqu'à celles ayant plus de bac plus quatre. Nous pouvons voir qu'il existe une corrélation entre ces deux variables pour toutes les photos excepté celles avec les fleurs⁴⁸. Ainsi, les personnes ayant un bac général ou plus sont en proportion toujours plus nombreuses à apprécier la végétation sur les trottoirs par rapport à celles qui ont un faible niveau de diplôme. Les plus diplômés sont aussi ceux qui ont le plus entendu parler des actions de la commune pour limiter les pesticides ce qui peut jouer dans le fait d'accepter plus que d'autres certaines situations. Ils sont également ceux qui préfèrent des ambiances plus sauvages dans les espaces urbains (Jim, Chan, 2013) pour des raisons qui rejoignent celles des plus jeunes ; c'est-à-dire qu'ils sont plus au fait du rôle écologique de ces végétaux. En plus du diplôme, lorsqu'on regarde de plus près dans les domaines professionnels des enquêtés on s'aperçoit surtout que les personnes travaillant dans les métiers ayant un lien direct avec l'environnement notent mieux la végétation spontanée que les autres personnes⁴⁹.

Les critères sociodémographiques révèlent alors une disparité de jugement de la végétation en fonction, de l'âge, du niveau de diplômes, de la connaissance des techniques d'entretien, du rôle de cette végétation ou encore du type d'habitat. Si les fleurs ornementales et la prairie urbaine sont souvent appréciées de manière équivalente quel que soit les profils, c'est surtout autour de la végétation spontanée que les différences se creusent. Une petite partie des personnes⁵⁰ interrogées semblent être prêtes à accorder une place à cette végétation et y accordent une valeur écologique à la place ou en plus d'une valeur esthétique. Mais globalement nous avons vu que les trottoirs sont tout de même des lieux où une exigence d'ordre et d'esthétique sont attendus par la majorité des personnes.

Les facteurs influents la perception de cette végétation sont alors nombreux. Ces analyses nous montrent que la végétation sur les trottoirs peut-être appréciés si elle comporte certains critères : répartition homogène, recouvrement encadré, présence de fleurs, végétation à la fois sauvage

⁴⁷ Annexe page 76

⁴⁸ Khi deux valide pour toutes les photos excepté les fleurs. Par exemple pour la photo asphalte spontanée $P=0,037$, résidu ajusté de 3,5 entre le fait d'accepter la photo asphalte spontanée et d'être diplômé d'un bac à bac plus 4.

⁴⁹ Voir tableaux annexes page 84

⁵⁰ Aux environs de 50 personnes qui notent généralement la végétation spontanée mieux que les autres soit 12 % des enquêtés.

et maîtrisée. Ces résultats sont appuyés par le fait que les trottoirs sans végétation ne font pas partie des préférés et sont souvent mal classés au même titre que les trottoirs accueillants de la végétation spontanée. Les trottoirs en asphalte pourraient alors faire l'objet d'un entretien moins intensif (hormis en centre-ville) de la part des agents, car le fait qu'ils n'accueillent aucune végétation ne semble pas augmenter leurs appréciations. Les agents pourraient alors avoir plus de temps pour d'autres tâches. Les trottoirs ne sont alors pas des lieux où la végétation est jugée indésirable si celle-ci est agencée de manière esthétique et est implantée dans des espaces spécifiques. Les efforts de gestion sur le centre-ville sont cohérents avec le fait que les habitants aient de hautes attentes d'entretiens sur ces lieux. En revanche, lors de la construction et de la réfection de nouveaux trottoirs, ces résultats montrent qu'implanter un aménagement permettant d'accueillir de la végétation serait apprécié par les habitants. Dans des espaces ouverts la prairie est l'ambiance la plus souhaitée par les habitants, elle permet de réintroduire du végétal en ville tout en étant jugée facile d'entretien par les agents techniques⁵¹. Les espaces périphériques qui sont peu pratiqués à pied peuvent ainsi être re-végétalisés étant donné que l'appréciation de la végétation augmente dans les zones excentrées. Ceci vient alors confirmer le projet de l'agglomération de Blois qui voulait réduire la surface bétonnée des trottoirs en zone industrielle afin de les enherber comme le montrent ces photos :



Figure 9 : situation initiale



Figure 10 : Après végétalisation des trottoirs

La végétalisation des trottoirs pour les habitants tout comme pour les élus vient alors répondre à une demande d'embellissement de la ville. La nature en ville fait toujours l'objet d'un désir de contrôle malgré le fait que son entretien soit devenu plus difficile sans produit phytosanitaire.

⁵¹ Deux agents communaux nous ont dit que les espaces à tondre étaient l'idéal pour eux niveau temps et efficacité.

Conclusion

La mise sur agenda de la loi Labbé a pour premier objectif de diminuer la pollution des milieux naturels par les produits phytosanitaires d'origine non agricole. Les questions de santé, que ce soit pour les habitants, ou les travailleurs qui utilisent ces produits, sont aussi des enjeux qui ont participé à la création de cette loi. Nous avons travaillé sur une conséquence de cette loi qui semble imprévue : l'apparition d'une flore urbaine sauvage. Imprévue, car l'implantation de flore en ville n'est pas un objectif souhaité au vu de la lecture des discussions autour de la loi à l'assemblée⁵². Cette apparition vient du fait que les communes ont des difficultés à pouvoir l'éliminer partout de manière efficace sans utiliser de pesticides. Les guides de communication de la loi de la part du gouvernement ainsi que les organismes de conseil agréé tentent cependant de faire changer les regards sur la flore spontanée pour mieux la tolérer. Cela se fait en dehors des cadres de loi et n'est pas un objectif affiché de celle-ci. Nous l'avons vu tout au long de cette étude, cette réglementation entraîne une nouvelle façon de gérer l'espace public qui oblige tout de même à questionner la place accordée à la nature dans la ville. Ces réglementations (par exemple la loi Labbé et le Grenelle de l'environnement) participent à un mouvement général qui comprend également de nombreux projets architecturaux laissant une place importante au végétal comme les écoquartiers, le projet Paris 2050, l'Occitanie Tower ou encore les simples végétalisations des rues⁵³. Il semble cependant qu'il faille nuancer, bien que de plus en plus de projets urbains lui donnent une place importante et que les études sur ses attributs écologiques se diffusent, la végétation en ville, semble au vu de nos résultats être un objet qui répond à d'autres logiques que celui de la biodiversité.

On observe un effet de déplacement des logiques de préservation/réintégration de la biodiversité (que la flore urbaine peut représenter) vers des logiques d'adaptation utilitariste aux nouvelles contraintes réglementaires et aux conséquences qu'elles entraînent concernant le contrôle de la végétation en ville. Il s'opère ainsi une sorte de résistance des citoyens des élus locaux et des techniciens au développement cette végétation spontanée. Lorsque celle-ci est laissée, c'est du fait d'une absence de solution pour la gérer. Ceci peut être dû à la fois à un manque de personnel pour intervenir efficacement dans tous les quartiers de la ville ; et d'autres parts, du fait de solutions de gestion de la flore peu adaptées (ou coûteuses) sur le long terme. Les pouvoirs publics regardent cette végétation du point de vue des questions d'entretiens à lui

⁵² Une seule personne parle de la place à accorder à la flore urbaine sauvage sur toute la discussion de la loi

⁵³ Voir le site : végétalisation.Paris.fr

accorder. La végétation spontanée se développe dans un espace anthropisé qu'est la ville, on porte alors sur elle un regard anthropique en questionnant la pertinence de sa présence. Le refus de laisser la végétation s'installer viendrait du fait que les citoyens, les élus et les techniciens ont une vision de la nature qui doit être essentiellement esthétisante. Toute place gagnée par la végétation en ville est vue comme un problème qui n'a comme solution que l'élimination ou la forte canalisation de cette flore afin de redonner de l'ordre et de l'entretien à l'espace. Lorsqu'elle est retirée des centres villes, c'est pour répondre à des logiques esthétiques et d'image des lieux. Quand des trottoirs sont végétalisés⁵⁴ (comme ceux en stabilisé), c'est aussi pour répondre à des problèmes qui sont cette fois d'ordre techniques et financiers. Les moyens humains et techniques à déployer sont alors trop importants pour continuer à les entretenir de manières jugées convenables. Les trottoirs en stabilisé les plus dégradés sont en partie enherbés pour pallier à ce problème d'entretien. Les pouvoirs publics trouvent ainsi une solution technique (l'enherbement qui nécessite une simple tonte) à un autre problème technique et financier (le désherbage manuel étant peu efficace sur ces espaces). La végétalisation des trottoirs ne vient pas dans un premier temps répondre à une logique de préservation de la biodiversité, elle permet de justifier a posteriori les choix de gestion opérés. Elle se fait pour des raisons de coûts et de techniques d'entretien. La valeur écologique de ces espaces re-végétalisés est bien sûr reconnue, mais elle n'est pas la motivation principale. C'est l'analyse des rapports coûts/efficacité de gestion/esthétisme qui vient alors conditionner la présence ou l'absence de la végétation en ville. Dans ces espaces tout est maîtrisé et artificialisé, il n'y a pas de place pour des entités « sauvages » qui sont l'opposées de ce que représente la ville moderne. La ville moderne est alors celle qui se passe de produits phytosanitaires, autrefois encensés, pour entretenir les espaces publics. Elle est toujours un lieu qui ne laisse que peu de place au sauvage et tente de maîtriser par des moyens manuels et mécaniques la place occupée par la flore urbaine.

Dans les cas où les municipalités veulent aménager les trottoirs afin d'accueillir des fleurs ou de la végétation ceux-ci répondent également à des critères d'intensité de gestion qu'il va falloir lui accorder. Les trottoirs accueillants la prairie urbaine sont aussi par exemple ceux les plus appréciés par les pouvoirs publics, car ils ne nécessitent que peu d'entretien. Ils permettent également de masquer la végétation spontanée qui viendrait se glisser au milieu des autres espèces. En plus de la praticité à l'entretenir, l'implantation de végétation en ville doit se faire

⁵⁴ Cf. extrait d'entretien avec un responsable parc et jardin de la ville de Blois page 44

avant tout de manière esthétique, car elle répond à des enjeux d'embellissement et de valorisation des espaces. Les fleurs ornementales et la prairie urbaine sont les types de trottoirs les plus appréciés, car ils sont une réponse à un manque de végétation sur des trottoirs jugés peu esthétiques, car trop bétonnés. La végétation est là aussi une réponse à un problème d'esthétisme des trottoirs et non en premier lieu, un désir d'introduction de biodiversité en ville.

Les choix de gestion de cette végétation (qu'elle soit laissée, implantée ou enlevée) ne s'inscrivent pas dans une politique de gestion de la biodiversité, ils se font par réponse à des problèmes ponctuels que vient poser cette végétation. Les élus locaux semblent alors avoir des difficultés à transformer la loi Labé en projet politique environnemental à l'échelle de la ville. Ils sont encore dans une logique d'élimination maximale de cette végétation sauvage. Si le statut de cette végétation venait à changer à leurs yeux dépassant la simple valeur esthétique, sa gestion en serait possiblement modifiée. Il faudrait alors penser la construction d'un enjeu autour de cette végétation qui ne soit pas lié à des solutions par défauts faute de moyens techniques ou financiers pour la gérer. La loi Labbé ne porte que très peu de projets autour de la végétalisation des villes, les municipalités doivent alors les imaginer. Il semble que ce soit une condition obligatoire si l'on veut favoriser une meilleure acceptation de la végétation en ville sur des espaces construits comme les trottoirs. Sans cette appropriation de la loi pour en faire un enjeu de biodiversité, toute mise sur le marché de nouvelles solutions techniques à coût minimal visant à éliminer efficacement cette végétation, sera sûrement favorisé par les municipalités. Le résultat sera alors le même que lors de l'utilisation de produits-phytosanitaires, seuls les techniques changeront. Actuellement ceci n'est pas possible sauf à pouvoir mettre beaucoup de moyens financiers, ce que ne veulent pas faire les municipalités.

Ces résultats viennent montrer la différence de vision de la place de la végétation en ville entre les élus et les professionnels de l'aménagement et de l'environnement (Paysagiste, architecte, écologue...). Les études dont nous parlions en introduction sur les rôles de la végétation sur la biodiversité ou encore dans les enjeux urbains de nos jours (par exemple la pollution de l'air) ne sont alors pas encore un enjeu majeur pour les politiques et les habitants. Il l'est pour une petite partie minime des habitants (12 % environ des enquêtés), et nous avons vu que ce sont les personnes travaillant directement en lien avec ces problématiques qui font le lien entre végétation spontanée et plus-value pour la biodiversité.

L'enjeu pour les aménageurs urbains voulant réintroduire de la végétation en ville est alors multiple. Il semble ne pouvoir s'effectuer qu'en pensant la végétation en ville dans des aménagements prévus pour l'accueillir. Nous avons montré tout au long de l'analyse statistique

que l'implantation de végétation sur les trottoirs est souhaitée sous conditions d'aménagement visant à la canaliser. Elle permettra de faciliter l'acceptation d'un esthétisme sauvage⁵⁵ ainsi que de montrer que sa place est volontairement pensée. Toutes les formes de végétations ne sont cependant pas souhaitées partout. Des différences d'espèces et d'aménagement sont à prendre en compte en fonction du centre-ville et des espaces plus périphériques.

Prendre en compte ces critères d'esthétisme et de maîtrise de l'espace semble être la seule possibilité actuelle pour implanter plus de végétation sur les trottoirs. Cependant, il existe un risque que les aménageurs viennent normaliser la place du végétal en ville du fait de l'indésirabilité de certains types de végétaux par les habitants et les pouvoirs publics. La ville se passerait possiblement d'espèces ayant des fonctionnalités importantes en termes de biodiversité du fait que celles-ci ne valorisent pas l'espace dans lequel elle s'inscrit. Les concepteurs sont confrontés au fait d'arriver à penser un nouvel esthétisme du sauvage en espace urbain s'ils veulent réintroduire de la biodiversité autre que des plantes ornementales. Il leur faut réaliser un travail d'esthétisation du sauvage en transformant ce qui d'ordinaire est jugé mal entretenu en une végétation magnifiant les lieux où elle s'inscrit. En parallèle, un travail de justification de l'intérêt de la végétation en ville semble être à continuer auprès des pouvoirs publics et des habitants afin que ces derniers puissent potentiellement en faire un enjeu au service de la ville et de ceux qui y vivent.

Si l'introduction de végétation (spontanée ou non) sur les trottoirs devient un enjeu et est reconnue comme amenant des aménités écologiques, elle continuera à être vue de manière utilitariste. C'est-à-dire que si l'on réimplante de la végétation pour son rôle dans la dépollution de l'air par exemple, c'est encore une fois pour résoudre des problèmes et rarement une implantation pour la biodiversité en soi. Cela vient questionner de façon plus globale la place que l'on peut accorder à la nature dans un espace fortement anthropisé. La ville est un lieu qui s'est construit sur des espaces de biodiversité et qui cherche à maintenir à son contrôle sur elle. Aujourd'hui, les différentes politiques environnementales et projets d'aménagement viennent accorder à la végétation une place plus importante. Cela se fait toujours pas à pas, laissant à la flore une place limitée tout en évitant que celle-ci ne sorte des cadres où on l'a installée. La fin de l'utilisation des produits phytosanitaires permet à cette végétation de « s'échapper » nous obligeant à nous questionner sur l'attitude à adopter envers la nature dans les espaces urbains.

⁵⁵ Comme pour la photo de la prairie

Dans d'autres pays, des villes comme Lausanne (Suisse) ou Amsterdam (Pays-Bas) ont opté pour des gestions extensives de la végétation en ville (trottoirs, espaces verts...). Les différents espaces sont rarement désherbés, seuls les déchets sont enlevés et leurs sites internet vantent alors les mérites de ces choix pour la biodiversité. Certaines villes Françaises⁵⁶ prennent également le chemin de ce genre d'initiative pour peut-être arriver vers une vision de la ville comme une espace mixte. C'est-à-dire à la fois, accueil de biodiversité tout en concentrant des activités humaines. Certains auteurs (Beudet, Blanc, Brunet, Duchemin, Emelianoff, Villeneuve, 2009) pensent qu'il n'est pas impossible que les espaces s'hyper spécialisent. C'est-à-dire des lieux qui concentreraient les activités humaines comme des ilots agricoles, des lieux de productions industrielles et de vie humaine où l'on renoncerait aux développements de biodiversité. Dans d'autres d'espaces, il s'effectuerait une mise sous cloche des « milieux naturels » afin de les préserver. Ces théories s'inscrivent dans des optiques où les projets politiques visant à concilier les usages anthropiques avec une prise en compte de la nature ont échoué. La question se pose également pour les communes de petites tailles qui n'ont pas les mêmes moyens que les autres agglomérations.

La végétalisation des espaces publics et alors une problématique toujours en construction pour les élus locaux. Les logiques d'actions sont encore tournées vers des problématiques de gestion de la flore en ville. Elles tentent de liées politiques budgétaires à la baisse avec entretien maximal des trottoirs. Toutefois, les initiatives se multiplient, que cela soit par la volonté des fleurissements des trottoirs ou encore par les pieds d'arbres à végétaliser mis à disposition des habitants par la ville de Paris⁵⁷. L'implication des habitants qui peut être vue comme un désengagement de l'État est aussi une transformation du statut de résident/usagers des espaces urbains. Habitants, pouvoirs publics, agents communaux ou encore aménageurs (Paysagiste, architecte, urbaniste...) sont autant d'acteurs/usagers de la ville qui participe aux définitions des normes des configurations des espaces urbains.

⁵⁶ Nantes, Rennes ou encore Lyon.

⁵⁷ Photo Annexe page 85.

Bibliographie :

- BEAUDET, Gérard, BLANC, Nathalie, BRUNET, Normand, DUCHEMIN Éric, EMELIANOFF Cyria, GILBERT, Liette et Paul, *Ville et Environnement : impacts et défis autour de la spécialisation et requalification des espaces urbains*, Vertigo, Volume 9 Numéro 2, Septembre, 2009.
- BONTHOUX, Sébastien., VOISIN, Lolita., Bouché-Pillon, S. & Chollet, Simon, . *Pavement type is more important than management intensity and landscape factors to shape plant assemblages of pavements*, 2016
- BOTTA, Henri, BERDIER, Chantal et DELEUIL, Jean-Michel, *enjeux de la propreté urbaine*, PPUR presses polytechnique, 192p, 2002.
- BOTZAT, Alexandra, FISHER, Leonie, KOWARIK, Ingo, *Unexploited opportunities in understanding liveable and biodiverse cities. A review on urban biodiversity perception and valuation*, Global Environmental Change, 2016.
- BURGESS, HARRISON, LIMB, *People, parks and the urban green: a study of popular meanings and values for open spaces in the city*, Urban studies, 25, pp 455-473, 1988
- CEFAÏ, Daniel, *La construction des problèmes publics. Définitions de situations dans des arènes publiques*, Réseaux, volume 14, pp. 43-66, 1996
- DOUGLAS, Mary, *De la Souillure. Essai sur les notions de pollution et de tabou*, Archives de sociologie des religions, n°33, pp. 230-231, 1972.
- EMELIANOFF, Cyria, *Chapitre 9 : La ville durable en quête de transversalité* », La ville durable, du politique au scientifique. Editions Quæ, pp. 129-142, Paris, 2011
- GARRAUD, Philippe, *Politiques nationales : l'élaboration de l'agenda*, L'année sociologique, p27-42, 1990
- GOELDNER-GIANELLA, Lydie, HUMAIN-LAMOURE, Anne-Lise, *Les enquêtes par questionnaire en géographie de l'environnement*, L'Espace géographique, (Tome 39), p. 325-344, 2010.
- GOMEZ, Francisco ,GAJA, REIH, A, *Vegetation and climatic changes in a city*, Ecological engineering, vol. 10, p. 355-360, 1998

- GRAHN, Patrick, STIGSDOTTER, Ulrika, *Landscape planning and stress*, Urban forestry & urban greening, , vol. 2, p. 1-18, 2003
- HAMMAN, Philippe, *La « ville durable », de l'incantation à la profession ?*, Natures Sciences Sociétés, (Vol. 19), p. 331-343, 2011.
- HANDS, BROWN, ROBERT, *Enhancing visual preference of ecological rehabilitation sites*, Landscape and Urban Planning, vol. 58, no 1, p. 57-70, 2002
- HARRIS, Virginia, KENDAL, Dave, HAHS, Amy K., *Green space context and vegetation complexity shape people's preferences for urban public parks and residential gardens*, Landscape Research, p. 1-13, 2017
- HASSENTEUFEL, Patrick, *Les processus de mise sur agenda : sélection et construction des problèmes publics* », Informations sociales, n° 157, p. 50-58, 2010
- JIM, cy, CHEN, Wendy, *Perception and attitude of residents toward urban green spaces in Guangzhou (China)*, Environmental management, , vol. 38, no 3, p. 338-349, 2006
- JIM, Cy, Xizhang, Shan, *Socioeconomic effect on perception of urban green spaces in Guangzhou, China*, Environmental management, vol. 38, no 3, p. 349-361, 2006
- KATHRYN, Guyton,., *Carcinogenicity of tetrachlorvinphos, parathion, malathion, diazinon, and glyphosate*. The Lancet Oncology , Volume 16 , Issue 5 , 2012
- KENDAL, Dave, WILLIAMS, Kathryn JH, WILLIAMS, Nicholas, *Plant traits link people's plant preferences to the composition of their gardens*, Landscape and Urban Planning, vol. 105, no 1, p. 34-42, 2012.
- KUO, Frances, BACAICOA, Magdalena, SULLIVAN, William, *Transforming inner-city landscapes. Trees, sense of safety, and preference*, Environment and Behavior, vol. 30, n° 1, p. 28-59, 1998.
- LAÏLE , Pauline, *Comparaison des Méthodes de Désherbage en Zones non agricoles*, Rapport pour « Plante & cité » en partenariat avec écophyto, 2014
- LEVY Jean-Pierre, HAJEK Isabelle, et HAMMAN, Philippe, *De la ville durable à la nature en ville*. Presses Universitaires du Septentrion, 318p, 2015.

- LIZEE Marie-Hélène, BOURDIL Chloé, BARTHELEMY Carole, DESCHAMPS-COTTIN Magali, *Approche socio-écologique des parcs publics marseillais. Relations entre gestion et biodiversité urbaine*, Méditerranée, n° 123, p. 123-132, 2014
- LO, Alex, JIM, cy, *Citizen attitude an expectation towards greenspace provision in compact urban milieu*, Land Use Policy, vol. 29, no 3, p. 577-586, 2012
- LOTFI ,Mehdi, WEBER, Christiane, DI PIETRO, Francesca et SELMI, Wissal, *Évolution de la place du végétal dans la ville, de l'espace vert à la trame verte*, Vertigo , Vol 12 n°2, 2012.
- MATHEY, Juliane, ARNDT, Thomas, BANSE, Juliane, and RINK, Dieter, *Public Perception of Spontaneous Vegetation on Brownfields in Urban areas—Results from Surveys in Dresden and Leipzig (Germany)*. Urban Forestry & Urban Greening, 2016.
- MENOZZI, Marie-Jo, « Mauvaises herbes », *qualité de l'eau et entretien des espaces*, Natures Sciences Sociétés, Vol. 15, p. 144-153, 2007.
- NOWAK, David , MC HALE, Patrick, *Modeling the effect of urban vegetation on air pollution*, Air pollution modeling and its application, XII, , p. 399-407, 1998
- SEGAUD, Marion, *Anthropologie de l'espace*, Armand colin, coll U, 223p, Paris, 2007.
- WEBER, Frauke, KOWARIK, Ingo, SÄUMEL, Ina, *A walk on the wild side: Perceptions of roadside vegetation beyond trees*, Urban Forestry & Urban Greening, 2014.

Annexe :

a. Le questionnaire :

Perception de la végétation spontanée sur les trottoirs :

<u>Cadre enquêteur.</u>
Nom enquêteur :
Date :
Heure :
Nom de rue :
Commune :
Numéro d'enquêté :

Présentation du questionnaire :

Nous sommes étudiants/chercheurs à l'École du Paysage et nous faisons une étude sur la végétation en ville dans le but de réfléchir sur les pratiques de gestion de la commune.

Ce questionnaire est anonyme et prendra environ 10 minutes. Merci d'y répondre aussi spontanément que possible, il n'y a pas de bonne ou mauvaise réponse, ce qui nous intéresse est d'avoir votre avis.

Question 1 Évaluation des ambiances de végétation sur les trottoirs :

Nous allons vous montrer des photos, merci de noter chacune d'entre elles de 1 à 10 en fonction de votre appréciation de celle-ci.

1 Étant je n'aime pas du tout et 10 étant j'aime beaucoup.

Espace fermé :

Photo A : 1 ; 2 ; 3 ; 4 ; 5 ; 6 ; 7 ; 8 ; 9 ; 10

Photo B : 1 ; 2 ; 3 ; 4 ; 5 ; 6 ; 7 ; 8 ; 9 ; 10

Photo C : 1 ; 2 ; 3 ; 4 ; 5 ; 6 ; 7 ; 8 ; 9 ; 10

Photo D : 1 ; 2 ; 3 ; 4 ; 5 ; 6 ; 7 ; 8 ; 9 ; 10

Photo E : 1 ; 2 ; 3 ; 4 ; 5 ; 6 ; 7 ; 8 ; 9 ; 10

Espace ouvert :

Photo F : 1 ; 2 ; 3 ; 4 ; 5 ; 6 ; 7 ; 8 ; 9 ; 10

Photo G : 1 ; 2 ; 3 ; 4 ; 5 ; 6 ; 7 ; 8 ; 9 ; 10

Photo H : 1 ; 2 ; 3 ; 4 ; 5 ; 6 ; 7 ; 8 ; 9 ; 10

Photo I : 1 ; 2 ; 3 ; 4 ; 5 ; 6 ; 7 ; 8 ; 9 ; 10

Photo J : 1 ; 2 ; 3 ; 4 ; 5 ; 6 ; 7 ; 8 ; 9 ; 10

Question 2 : Passons au jugement de la végétation : Comment trouver ce qu'il y a sur la photo ?

Photo K :

Beau : 1 : Oui 2 : Non
Entretenu : 1 : Oui 2 : Non
A risque : 1 : Oui 2 : Non
Naturel : 1 : Oui 2 : Non
Utile pour la nature : 1 : Oui 2 : Non
Ennuyeux : 1 : Oui 2 : Non
Sauvage 1 : Oui 2 : Non
Valorisant pour la ville : 1 : Oui 2 : Non

Plusieurs choix possibles

Où préféreriez-vous trouver ce type de trottoir ?
1 : En centre-ville ; 2 : Dans des zones résidentielles ; 3 : Dans des zones industrielles et commerciales en périphérie ; 4 : à aucun endroit

Photo L :

Beau : 1 : Oui 2 : Non
Entretenu : 1 : Oui 2 : Non
A risque : 1 : Oui 2 : Non
Naturel : 1 : Oui 2 : Non
Utile pour la nature : 1 : Oui 2 : Non
Ennuyeux : 1 : Oui 2 : Non
Sauvage 1 : Oui 2 : Non
Valorisant pour la ville : 1 : Oui 2 : Non

Plusieurs choix possibles

Où préféreriez-vous trouver ce type de trottoir ?
1 : En centre-ville ; 2 : Dans des zones résidentielles ; 3 : Dans des zones industrielles et commerciales en périphérie ; 4 : à aucun endroit

Photo M :

Beau : 1 : Oui 2 : Non
Entretenu : 1 : Oui 2 : Non
A risque : 1 : Oui 2 : Non
Naturel : 1 : Oui 2 : Non
Utile pour la nature : 1 : Oui 2 : Non
Ennuyeux : 1 : Oui 2 : Non
Sauvage 1 : Oui 2 : Non
Valorisant pour la ville : 1 : Oui 2 : Non

Plusieurs choix possibles

Où préféreriez-vous trouver ce type de trottoir ?
1 : En centre-ville ; 2 : Dans des zones résidentielles ; 3 : Dans des zones industrielles et commerciales en périphérie ; 4 : à aucun endroit

Photo N :

Beau : 1 : Oui 2 : Non
Entretenu : 1 : Oui 2 : Non
A risque : 1 : Oui 2 : Non
Naturel : 1 : Oui 2 : Non
Utile pour la nature : 1 : Oui 2 : Non
Ennuyeux : 1 : Oui 2 : Non
Sauvage 1 : Oui 2 : Non
Valorisant pour la ville : 1 : Oui 2 : Non

Plusieurs choix possibles

Où préféreriez-vous trouver ce type de trottoir ?
1 : En centre-ville ; 2 : Dans des zones résidentielles ; 3 : Dans des zones industrielles et commerciales en périphérie ; 4 : à aucun endroit

Photo O :

Beau : 1 : Oui 2 : Non

Entretenu : 1 : Oui 2 : Non

A risque : 1 : Oui 2 : Non

Naturel : 1 : Oui 2 : Non

Utile pour la nature : 1 : Oui 2 : Non

Ennuyeux : 1 : Oui 2 : Non

Sauvage 1 : Oui 2 : Non

Valorisant pour la ville : 1 : Oui 2 : Non

Plusieurs choix possibles

Où préféreriez-vous trouver ce type de trottoir ?

1 : En centre-ville ; 2 : Dans des zones résidentielles ; 3 : Dans des zones industrielles et commerciales en périphérie ; 4 : à aucun endroit

1 : Oui 2 : Non 3 : NSP

5— Avez-vous eu connaissance d'actions de la commune pour limiter les pesticides ?

1 : Oui 2 : Non

6— Seriez-vous intéressé par recevoir des informations sur la nature en ville ?

1 : Oui 2 : Non

Si oui par quel média ? : 1 Prospectus ; 2 conférences ; 3 journal de la ville ; 4 randonnées urbaines ; 5 autres ?

7— Il est démontré que l'usage des pesticides peut avoir un impact sur la santé, l'eau et l'environnement. La réglementation impose aux collectivités de ne plus utiliser de pesticide depuis janvier 2017, ce qui implique de changer les pratiques de gestion, entraînant des coûts plus importants et avec des résultats qui ne seront jamais égaux à celui des herbicides. Sachant cela, quelles sont les situations qui vous semblent acceptable ?

Veillez choisir entre 0 et 4 situations.

Entourer les photos sélectionnées.

Photo K L M N

3— Selon vous quels moyens techniques utilise la commune pour gérer la végétation sur les voiries ?

1 : Herbicides (Désherbant style Roundup)

2 : Manuellement (Bruleur, raclette...)

3 : Les deux techniques à la fois.

4— Réglementation nationale :

Pensez-vous qu'il existe une réglementation nationale pour limiter les pesticides en ville ?

Pour finir, je vais vous poser quelques questions d'ordre démographique à des fins statistiques, ces données resteront anonymes.

8 — Vous êtes :

1 : Un homme ; 2 : une femme

9— Quel âge avez-vous ?

->

10— Quel votre plus haut diplôme obtenu ?

1 : Pas de diplôme ; 2 : Brevet des collèges ; 3 : BEP/CAP/Bac pro ; 4 : Bac ; 5 : Bac +2 ; 6 : Bac +3 ; 7 : Bac +4 ; 8 : Bac + 5 ou plus.

11— Exercez-vous une activité professionnelle ou êtes-vous étudiant ?

1 : Oui 2 : Non 3 : Étudiant (entourer le domaine d'étude par la suite)
4 : Retraité (demander l'ancienne activité et entourer le domaine)

Si pas d'activité professionnelle passer à la question 12 et mettre la réponse 8.

Si oui dans quel domaine d'activité ? (si retraité demander par rapport à l'ancien métier).

1 : Artistique, culturel	2 : Police, armée, sécurité
3 : Santé et social	4 : Financier, assurance
5 : Industriel	6 : Commerce, Service (Restauration, vente...)
7 : Environnement	8 : Agriculture
9 : Justice-droit	10 : Enseignement
11 : Administration	12 : Informatique, numérique
13 : Artisan, bâtiment	

12— Profession et catégorie socioprofessionnelle : (Demander à l'enquêté de se positionner)

1 : Agriculteur, exploitant

2 : Artisans, commerçants et chefs d'entreprise

3 : Cadres et professions intellectuelles supérieures (médecin, ingénieur, avocats, chercheur)

4 : Professions intermédiaires (technicien, contremaître, professeur des écoles, infirmière...)

5 : Employés (administration, employé de la fonction publique, de banque, comptabilité...)

6 : Ouvriers (magasinier, conducteur d'engin de chantier, ouvrier qualifié de chantier...)

8 : Autres personnes sans activité professionnelle : Chômeurs, élèves, étudiants...

13— Dans quelle commune habitez-vous ? :

14— Vous habitez : **1** : Une maison ? **2** : Un appartement ?

15— vous êtes : **1** : Propriétaire ? **2** : Locataire ?

16— Faites-vous du jardin, chez vous, chez votre famille... ? **1** : Oui **2** : Non

17— Pratiquer vous une activité de plein air (Vélo, jogging, marche à pied) :

1 : Plus d'une fois par semaine ; **2** : Environ une fois par semaine ; **3** : Environ une fois par mois ;

4 : jamais

Méthodologie : information complémentaire sur le questionnaire.

Encadré 1 :

Dans un premier temps nous avons choisi 4 lieux, une zone pavillonnaire, un espace en bas d'immeuble collectif, une zone commerciale et une zone à aspect patrimonial avec des murs en pierre rappelant des centres-ville touristiques. Ces 4 lieux donnaient à voir la diversité des espaces rencontrés dans une agglomération moyenne française. À chacun de ces lieux, nous voulions ajouter plusieurs types de végétation. Là aussi nous avons beaucoup hésité entre des situations relevant de végétation spontanée et un panachage avec des petits aménagements comme les trottoirs fleuris ou alors des agencements nouveaux comme des trottoirs totalement enherbés. La diversité des possibilités réelles et expérimentales et si importantes que nous ne savions pas quoi choisir. Nous sommes retournées à une phase bibliographique et aux trottoirs existant actuellement pour nous arrêter sur des choix. De plus, au fur et à mesure de nos essais nous nous sommes rendu compte que les 4 espaces auquel nous déclinions 4 à 5 types de végétation nous amener a montré 20-25 photos. Cela faisait beaucoup, d'autant plus que l'enquête devait les noter une par une et ce ne n'était que la première étape du questionnaire. Il était nécessaire de réduire les espaces et les types de végétation pour d'une part ne pas lasser l'enquête tout en ayant un questionnaire de 15 minutes maximum. Cette réflexion a conduit au choix des espaces ouverts et fermés avec 4 types de végétation, dont 2 spontanée et 2 accueillant, une végétation partiellement aménagée. L'objectif final était de donner à voir les types de trottoir et de végétation rencontrer le plus régulièrement ce qui nous a amenées aux photos que vous allez voir.

- a) Noter et choisir des mots et lieux associés aux photos.

Chacune de ces photos devait être notée de 1 à 10. Nous demandions à l'enquête de se focaliser sur le trottoir et son ambiance proche afin d'être sûrs qu'il comprenne ce qu'il devait évaluer.

Par la suite les enquêtés devait choisir parmi de mots que nous avons près sélectionnés (voir encadré 2).

Encadré 2 : Le fait de choisir les mots par avance rend plus faciles la comparaison et le traitement des données. Nous pensions au départ laissé libre la possibilité d'adjectif associé à ces différents trottoirs. C'est ce qu'avait fait le programme acceptaflore et ces derniers ont fait part des difficultés que cela leur avait entraînées pour l'analyse. Faire des recodages et même des interprétations tant la diversité des adjectifs était grande leur était très compliqué et chronophage. Nous avons donc gardé des mots autour de l'aspect esthétique et du rôle que pouvaient avoir ces plantes dans la ville ou la nature pour les individus. Pour chaque mot l'enquête devait répondre par oui ou par non. Dans un premier temps nous avons mis une échelle de pas du tout d'accord à tout à fait d'accord. Après une cinquantaine d'enquêtes la plupart des personnes se positionnaient aux extrêmes et avait du mal avec les nuances des propositions ce qui nous amena à changer en oui ou non.

Les 8 mots ont été sélectionnés en fonction de nos hypothèses et des lectures autour de l'évaluation de la flore spontanée. Les premiers mots avaient pour but de comprendre comment l'habitant jugeait par l'esthétique ainsi que la désirabilité qu'il associe à cette végétation. Les mots proposés sont : beaux ; entretenu ; ennuyeux ; valorisant pour la ville.

Les autres mots font référence aux ressentis de cette végétation sur le trottoir par l'habitant : utile pour la nature ; sauvage ; naturel ; à risque.

Enfin, pour les 5 photos, l'enquêté devait choisir des lieux où il souhaitait trouver ces types de trottoirs et avait le choix entre : En centre-ville/Bourg ; dans des zones résidentielles ; dans des zones industrielles et commerciales en périphérie ; à aucun endroit. Plusieurs choix étaient possibles. Nous pensons que certains lieux sont plus soumis à des attentes d'ordre et de propreté que d'autres. Cette question était une alternative au problème de sélections d'espaces que nous explicitons dans l'encadré numéro 1.

a) Le rôle de la connaissance de la loi ou des actions de la commune dans la perception.

La suite des questions porte sur la connaissance des outils utilisés par la commune pour entretenir ces trottoirs et voiries ; sur la connaissance de la loi au niveau national ; ainsi que sur les visibilité ressenties des actions de communications de la commune pour informer de cette loi. Cette question vise à recueillir leur perception et non la réalité objective de méthodes utilisées. Ces questions ont pour but de voir si des corrélations s'observent entre le fait d'accepter certains types de végétation et la connaissance des lois et des actions de la commune, mais également, d'avoir une idée de l'efficacité de la communication faite par la

commune de Blois. Au niveau national, cela permet d'avoir une idée de l'intégration de cette loi par les habitants.

Avant les questions d'ordre sociodémographiques nous avons choisi d'intégrer une question sur l'acceptation de cette flore. L'objectif de cette question, était de voir si la connaissance de la loi et de la difficulté d'avoir des rues aussi entretenues qu'à l'époque des pesticides permettait de changer de regard sur ces plantes (voir encadré 3). Enfin des questions d'ordre sociodémographique étaient posées recueillant l'âge, le genre, le niveau de diplôme, le lieu d'habitation...

Encadré 3 : Bien que la note et les mots puissent déjà donner une idée, nous avons choisi de leur expliquer la loi dans le cas où il ne la connaissait pas. En plus de cela, nous leur parlions de l'efficacité relative du désherbage manuel pour enfin leur demander de choisir entre les photos précédentes en sélectionnant une ou plusieurs situations qui leur semblaient acceptables. Conscient que ce n'est pas en quelques minutes qu'une personne change totalement d'avis sur la question, elle permettait également de s'exprimer sur le fait que les situations présentes sont acceptables ou non.

Les Photos utilisées pour les questions 2 et 7 :



Asphalte végétation spontanée



Stabilisé végétation spontanée



Prairie



Fleurs



Asphalte sans végétation

Trottoir aménagé de la ville de Chaille (41) mixant espaces piétons et végétation.



Erigon ou vergerette du canada. Plante souvent peu appréciée pour son aspect montant. Elle est facilement trouvable sur les trottoirs depuis la fin de l'utilisation de produit phytosanitaire.



Annexe résultat Khi deux pour la page 56 note.

Récapitulatif du traitement des observations

	Observations					
	Valide		Manquante		Total	
	N	Pourcent	N	Pourcent	N	Pourcent
Trot.erigeron.utile * Trot.erigeron.valorisant	392	100,0%	0	0,0%	392	100,0%

Tableau croisé Trot.erigeron.utile ^ Trot.erigeron.valorisant

			Trot.erigeron.valorisant		Total
			Non	Oui	
Trot.erigeron.utile	Non	Effectif	241	1	242
		% compris dans Trot.erigeron.valorisant	70,5%	2,0%	61,7%
Résidu ajusté		9,3	-9,3		
Oui	Effectif	101	49	150	
	% compris dans Trot.erigeron.valorisant	29,5%	98,0%	38,3%	
	Résidu ajusté	-9,3	9,3		
Total		Effectif	342	50	392
		% compris dans Trot.erigeron.valorisant	100,0%	100,0%	100,0%

Tests du Khi-deux

	Valeur	ddl	Signification asymptotique (bilatérale)	Signification exacte (bilatérale)	Signification exacte (unilatérale)
Khi-deux de Pearson	86,566 ^a	1	,000		
Correction pour la continuité ^b	83,692	1	,000		
Rapport de vraisemblance	96,745	1	,000		
Test exact de Fisher				,000	,000
Nombre d'observations valides	392				

a. 0 cellules (0,0%) ont un effectif théorique inférieur à 5. L'effectif théorique minimum est de 19,13.

b. Calculé uniquement pour un tableau 2x2

Tableau croisé Trot.stab.utile * Trot.stab.valorisant

			Trot.stab.valorisant		Total
			Non	Oui	
Trot.stab.utile	Non	Effectif	191	8	199
		% compris dans Trot.stab.valorisant	59,7%	11,1%	50,8%
		Résidu ajusté	7,4	-7,4	
	Oui	Effectif	129	64	193
		% compris dans Trot.stab.valorisant	40,3%	88,9%	49,2%
		Résidu ajusté	-7,4	7,4	
Total		Effectif	320	72	392
		% compris dans Trot.stab.valorisant	100,0%	100,0%	100,0%

Tests du Khi-deux

	Valeur	ddl	Signification asymptotique (bilatérale)	Signification exacte (bilatérale)	Signification exacte (unilatérale)
Khi-deux de Pearson	55,489 ^a	1	,000		
Correction pour la continuité ^b	53,563	1	,000		
Rapport de vraisemblance	61,578	1	,000		
Test exact de Fisher				,000	,000
Nombre d'observations valides	392				

a. 0 cellules (0,0%) ont un effectif théorique inférieur à 5. L'effectif théorique minimum est de 35,45.

b. Calculé uniquement pour un tableau 2x2

Tableau de base ayant servi par la suite aux comparaisons de moyenne :

	F.fleur	O.erigeron	F.stabilis	F.prairie	F.erigeron	O.fleur	O.stabilis	F.vidue	O.vidue	O.prairie
Non-environnement	6,64	4,66	4,21	6,24	3,86	7,41	4,58	3,58	4,77	7,72
environnement	7,57	5,76	5,52	7,34	4,66	7,96	5,58	3,23	4,09	8,21

Photo prise à Paris : exemple des espaces mis à disposition pour les habitants afin de les végétaliser :



Guide pour les entretiens qualitatifs :

L'idée est de comprendre comment les politiques mettent en œuvre la réglementation. Comment cet élément de contexte qu'est la réglementation vient modifier ou non les perceptions de flore qu'ils ont en ville. Quels sont les effets de celle-ci sur leurs politiques et visions de la nature en ville ?

Début de l'entretien

0 — Première question exploratoire : pouvez-vous me décrire votre commune/votre territoire en quelques phrases ?

Effet de réglementation sur la nature en ville :

Comme vous le savez, les pesticides sont interdits pour désherber l'espace public depuis le 1er janvier 2017. (Pour Blois, préciser qu'on sait qu'ils sont passés au 0 pesticide depuis 2012)

4 — Comment avez-vous réagi à cette nouvelle réglementation ? Comment l'avez-vous pris en compte (ou êtes-vous en train de prendre en compte) cette réglementation ?

(Quelles sont les contraintes, les atouts que cela a générés ? Au niveau technique et social (habitant comme agent) ? Est-ce qu'ils ont mené des actions d'information, de formation aux agents ?)

Question AGGLO : Est-ce que depuis 4 ans vous continuez à vous poser des questions sur la manière de gérer cette végétation ? Avez-vous changé plusieurs fois de façon de faire ?

5 — Cette règlementation vous amène-t-elle à penser autrement la place et la forme de la nature en ville ?

(Est-ce que votre posture est de la valoriser, de faire avec, de lutter contre, chercher à lutter contre, de penser à des alternatives à la vue des complications que cela entraîne...)

6 — Est-ce que vous pensez que cela peut modifier la façon d'aménager les trottoirs et/ou les voiries ?

Confrontation aux attentes du public :

En tant qu'élus et techniciens, vous êtes confrontés aux attentes des citoyens.

(Comprendre le paradoxe que subissent les élus/techniciens entre applications de la loi et attentes des citoyens, comprendre si c'est possible pour les élus de prendre en compte des avis de la population dans l'aménagement des voiries. Parler de l'acceptabilité et de l'évolution potentielle de cette acceptabilité).

7 — Avez-vous des réactions, des retours des habitants sur la gestion de la nature en ville, notamment sur les voiries ?

8 — Avez-vous des demandes particulières des habitants concernant l'aménagement d'espaces de nature en ville ? Sur les voiries ?

9 — Est-il possible de les prendre en compte, ou plus largement est-il possible pour vous d'imaginer une co-construction avec les habitants de l'espace public, concernant l'aménagement et/ou la gestion de la nature en ville ?

Échelle générale : J'ai quelques questions d'ordre général sur la nature en ville :

1 — quand on parle de nature en ville (ou en village), à quels espaces cela fait référence pour vous dans votre commune ?

(Où l'enquête se représente-il les espaces de nature ?)

2 — Selon vous, à quoi sert la nature dans votre commune ?

(Aménités ?)

3 — Avez-vous observé une évolution dans les politiques de la nature en ville, ou vous-même avez-vous changé de regard sur celle-ci ?

(À votre échelle personnelle, à l'échelle du territoire de l'enquête.)

Question subsidiaire : est-ce qu'il y a des discussions sur la nature en ville entre communes ? *(notamment grâce à l'agglo ?)*. Pour les élus de l'agglo, quel est votre rôle dans cette thématique

Question d'ouverture :

10 — À votre avis, qui nous faut-il rencontrer pour en apprendre plus sur ces questions de nature en ville ?

(Cette question permet de voir comment la personne se représente les acteurs en lien avec ces questions de nature en ville. Approfondir les acteurs de la formation, du conseil, de relais d'informations, etc.).